

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. III

MONTREAL, 17 DECEMBRE 1892.

No 26

Mgr Satolli et l'Education

Le CANADA-REVUE n'est pas une institution d'admiration mutuelle; loin de là, il a bien plutôt la tournure d'un organe de critique réciproque; cependant, sa modestie ne va pas jusqu'à passer sous silence l'approbation de ses doctrines, surtout lorsqu'elle n'a pas été sollicitée et qu'elle provient d'une source que nous n'eussions pas soupçonnée: d'une source ecclésiastique.

On sait que le Pape Léon XIII a envoyé en Amérique un légat spécial avec plein pouvoir de régler toutes les questions litigieuses existant dans le monde catholique des États-Unis, et en particulier celle des écoles non-confessionnelles, au sujet desquelles de regrettables dissensions subsistaient dans les cercles canadiens-américains.

En un mot, il s'agit purement et simplement de la difficulté entre les écoles mixtes et les écoles séparées, telle qu'elle surgit au Manitoba.

Parlant de cette question, nous avons dans le No. 10 du CANADA-REVUE (27 août 1892) exprimé franchement comme suit notre opinion:

Il serait essentiel, dans le cas de vie commune, qu'aucune des deux religions n'intervienne au cours des exercices scolaires, car les catholiques comme les protestants ont le droit d'exiger que les croyances religieuses de leurs enfants ne soient pas affectées par des doctrines adverses. Mais, enfin, n'y aurait-il pas moyen de réserver à l'éducation religieuse une place, une heure, une chambre spéciale pour chaque secte, et d'enlever à l'instituteur le soin d'intervenir, dans cette matière qui est du ressort pur du prêtre ou du pasteur et surtout du père de famille?

Lorsque ces lignes paraissaient, nous indi-

quions simplement une solution qui, à notre point de vue, eût pu servir de *modus vivendi* dans les cas où la minorité catholique, impuissante à entretenir ses propres écoles, aurait été obligée de se servir des écoles non-confessionnelles: écoles mixtes ou écoles publiques.

Nous ne nous doutions certainement pas alors d'être entrés aussi pleinement dans les vues du Pape Léon XIII que nous en avons la preuve aujourd'hui.

Mgr Satolli vient de lire devant les archevêques américains réunis à New-York, une déclaration dans laquelle il expose ses vues — qui sont celles du Saint Père — sur le règlement de la question des écoles et de l'éducation religieuse; dans cette adresse se trouve magistralement exposé le plan que le CANADA-REVUE avait esquissé dans l'article que nous avons cité.

Voici les points principaux de cet important document, que la presse française laisse trop facilement passer sous un méprisant silence, probablement parce qu'il ne lui plaît guère:

L'Eglise catholique, dit l'éminent Archevêque, a pour droit et pour mission d'enseigner aux Nations à croire aux vérités de l'Evangile et à obéir aux commandements de Dieu. En Elle réside le droit divin d'instruire la jeunesse en tant qu'héritière du Royaume des Cieux; c'est-à-dire qu'elle se réserve le droit d'enseigner les vérités de la foi et la loi de la morale pour amener la jeunesse aux habitudes de la vie chrétienne."

Le rôle de l'Eglise dans l'éducation étant ainsi limité et déterminé, Mgr Satolli développe encore cette pensée en disant:

"Par conséquent, en parlant d'une façon abstraite et générale, l'Eglise n'éprouve pas de répugnance à voir les enfants apprendre les premiers éléments et les notions plus

élevés des arts et des sciences naturelles dans les Ecoles contrôlées par l'État, dont le devoir est de fournir et de protéger toutes les choses qui tendent au bien-être moral des citoyens, en tout temps qu'ils vivent paisiblement ensemble avec la part nécessaire de biens temporels, et conformément aux lois créées par l'autorité civile."

Puis le légat papal insiste naturellement sur le devoir des parents vis-à-vis l'Église et sur leur droit vis-à-vis l'État de donner à leurs enfants une éducation chrétienne et catholique.

"L'Église catholique, dit-il, en général, et surtout le Saint Siège, bien loin de condamner ou de traiter avec indifférence les Ecoles publiques, désire plutôt que, par l'action conjointe des autorités civiles et ecclésiastiques, il y ait des écoles publiques dans chaque État suivant les besoins de la population, pour la culture des arts utiles et des sciences naturelles; mais l'Église Catholique repousse naturellement tout ce qui dans les Ecoles peut être contraire à la vérité du christianisme et à la moralité."

Quoi de plus naturel?

Sur ce terrain, on doit pouvoir s'entendre. D'ailleurs, n'est-ce pas la réserve même qu'avait faite le CANADA-REVUE?

"Par suite, il est clair que si dans certaine localité, grâce aux sages dispositions des autorités ou aux soins attentifs des parents, des professeurs ou du Bureau d'Éducation, ces dangers pour la foi et la morale ont disparu, il est parfaitement légitime pour les parents catholiques d'envoyer leurs enfants à ces écoles pour y acquérir les éléments des lettres, pourvu que les parents eux-mêmes ne négligent pas leur sérieux devoir d'instruire les enfants dans tout ce qui a trait au culte et à la vie catholique."

Maintenant, Mgr Satolli ne peut s'empêcher de conseiller, lorsque les ressources des paroisses le permettent, de créer des écoles paroissiales mais à une condition: "qu'elles ne soient pas inférieures aux écoles publiques."

"Aucun reproche, ajoute-t-il, ni public, ni privé, ne doit être infligé aux parents catholiques, qui envoient leurs enfants aux écoles privées, ou aux académies, dans lesquelles une éducation plus élevée leur est fournie par des religieux ou d'autres personnes catholiques et approuvées. S'ils pouvoient suffisamment à l'éducation religieuse, laissez-les libres d'assurer autrement à leurs enfants l'éducation que la position de leur famille exige."

Tiens, voilà qui va pas mal déplumer tous nos grands prédicateurs, ceux qui nous assurent qu'hors d'eux et de leurs confrères il n'y a point de salut!

Les laïques ont aussi le droit d'enseigner, s'il faut en croire Mgr Satolli.

C'est égal, comme tout se découvre aussitôt qu'on sort de notre cercle d'éteignoirs!

Le légat papal ne se fait pas illusion. Il sait que déjà beaucoup d'enfants fréquentent les écoles publiques, mais il ne blâme personne

seulement il s'efforce d'obvier au mal, c'est-à-dire de pourvoir à l'éducation religieuse de ces enfants-là.

Il n'excommunie pas à tort et à travers, lui; il ne casse pas les vitres, n'interdit pas les écoles, ne menace pas de refuser les sacrements, comme le font ici nos évêques à grand renfort de coups de crosse.

Non, il agit, et il agit sagement.

Il propose trois moyens pour fournir à ces enfants le pain de la foi, le bénéfice de l'éducation catholique:

1°. Les Evêques et les membres du Bureau d'Éducation pourraient s'entendre pour permettre aux enfants catholiques de se réunir pendant les récréations, pour apprendre le catéchisme; dans les Ecoles Supérieures, au lieu du catéchisme, ils assisteraient à une instruction religieuse;

2°. On devrait créer, en dehors des Ecoles, des classes de catéchisme et d'instruction religieuse, où, à date fixe, les Elèves se réuniraient avec joie et empressement sur la pression des parents, l'exhortation des pasteurs et l'espérance de récompenses.

3°. Les pasteurs ne devraient pas un seul instant cesser d'inculquer aux parents cette idée que leur devoir est d'élever eux-mêmes leurs enfants dans la saine morale de la foi catholique.

Voilà la religion large, la religion chrétienne.

Ce n'est pas celle qui annihile le père de famille qui l'écrase au bénéfice du curé ou du confesseur. Non, c'est celle qui le relève, le fait respecter et estimer de ses enfants.

Quelle différence avec les coups de trique qu'on administre, ici, spirituellement parlant, aux malheureux pères qui veulent se mêler de l'éducation religieuse de leurs enfants.

Plus loin, cette même largeur de vue chez le porte-parole de Léon XIII se fait encore jour dans les termes qui suivent:

"Surtout, que le pasteur, par manque de prudence, n'aille pas montrer moins d'amour pour les enfants qui suivent les Ecoles Publiques que pour ceux qui suivent les Ecoles Paroissiales; au contraire, il faut leur montrer des marques de sollicitude spéciale. Et, pour cultiver ce champ, que le pasteur appelle à lui d'autres prêtres, et même, au besoin, des laïques, qui pourraient aider à son œuvre: ce qu'il faut avant tout, c'est qu'il soit pourvu aux besoins spirituels des enfants."

Je ne sais pas quel nez on a fait à l'archevêché de Montréal en lisant le discours de Mgr Satolli.

Des laïques enseigner la religion, apprendre le catéchisme aux enfants!

Un catéchisme laïque, quoi!

Voilà pourtant ce que vont s'écrier ces bon-

nes âmes, et cependant avec quel naturel, quelle aisance la chose est faite. Comme on sent bien que chez l'intelligent prélat toutes ces mesquines considérations s'effacent devant le but suprême : le salut de l'âme des enfants !

Qu'importe d'où vient le salut, pourvu que l'enfant soit sauvé du danger de l'ignorance religieuse !

C'est là la grande idée, les instruments sont bien peu de choses à côté de cela.

Nous ne doutons pas qu'avec des instructions aussi libérales, aussi généreuses, nous ne voyions bientôt fleurir aux États-Unis le calme et la concorde entre les deux dénominations religieuses qui vivent côte à côte et se disputaient la suprématie.

Solution plus noble, plus digne, ne pouvait être trouvée, et nous devons espérer que l'œuvre sera prospère.

On ne fait pas vainement appel à l'instinct paternel de notre race ; c'est en traitant les Canadiens comme des hommes qu'on obtient d'eux des merveilles ; en les assujettissant à l'esclavage, à l'ignorance, en leur niant tout libre-arbitre, on en fait un peuple inférieur, sournois et faux.

Le clergé a toujours travaillé au Canada à asservir l'homme à la glèbe et au presbytère. Voyez ce qu'il a produit.

L'avenir nous montrera ce que les grandes leçons de Mgr. Satolli sauront faire de nos petits canadiens qui grandissent sur le sol américain.

Dès maintenant la comparaison peut s'établir et elle n'est pas à l'avantage de ceux qui ont la patte attachée au clocher de leur paroisse.

Nous ne pouvons terminer cet article, long déjà, mais si plein de graves enseignements, sans signaler les derniers passages de l'adresse de Mgr. Satolli aux archevêques américains.

On se rappelle qu'au commencement d'octobre dernier, le Conseil de l'Instruction Publique réuni à Québec avait été témoin d'une discussion assez âpre entre l'Hon. L. R. Masson et Mgr. Laflèche, discussion au cours de laquelle des paroles dures avaient été échangées.

Voici d'ailleurs le rapport qui a paru dans

L'Hon. L. R. Masson, ancien lieutenant-gouverneur, ancien ministre fédéral, ramena devant le Conseil sa proposition rejetée au terme précédent, laquelle entraînerait des réformes radicales dans notre système d'enseignement, en exigeant, comme cela se fait en Europe, que tous les professeurs, ecclésiastiques comme laïques, faisant partie du corps enseignant dans les communautés de femmes ou d'hommes, aient à subir des examens avant d'entrer dans l'enseignement, afin de bien constater leur compétence, chacun dans sa partie.

D'après ce qui se raconte, M. Masson aurait été bientôt interrompu par Mgr. Laflèche, et un dialogue excessivement animé se serait engagé entre les deux distingués collègues.

— M. Masson, aurait dit Mgr. Laflèche, je prendrai la liberté de vous faire remarquer que cette question nous regarde, nous les évêques.

— Pardon, monseigneur, aurait riposté M. Masson, ce n'est pas vous que cela intéresse le plus, mais plutôt nous les laïques. Vous n'avez pas d'enfants à faire instruire, tandis que nous en avons, et nous sommes les plus intéressés à perfectionner leur éducation. Il est temps, aurait continué M. Masson, que vous compreniez, messeigneurs, que le public réclame énergiquement des réformes dans notre système d'éducation. Quand les pères de famille vont se plaindre aux autorités des séminaires de ce que leurs enfants n'y reçoivent par l'instruction nécessaire par notre état de société, et ne sortent pas des collèges outillés pour se paver un chemin dans la vie, on nous répond invariablement que les séminaires n'ont pas été établis pour préparer les jeunes gens à devenir des ingénieurs ou des commerçants, mais surtout pour faire des prêtres.

Mgr. Laflèche. — Vous admettez, M. Masson, que les prêtres ont bien leur utilité.

M. Masson. — Je ne vous le conteste pas, monseigneur, mais assurément vous ne comptez pas faire des prêtres des centaines d'élèves qui fréquentent les collèges ? Pour un groupe de 25 à 30 sujets, vous privez tout le reste de la communauté de l'instruction qui lui est absolument nécessaire ; et quand nous voulons, nous les catholiques, envoyer nos enfants aux écoles protestantes, on nous menace de la censure. Il est temps que ce système cesse. Le public l'exige, et nous sommes tenus, comme ses représentants, de lui faire une concession aussi légitime.

Néanmoins, le vote unanime des évêques l'emporta, et la motion de l'Hon. R. Masson fut remise à six mois : c'est-à-dire, reçut un enterrement de première classe.

Ainsi, c'est bien entendu, les évêques canadiens ne veulent pas que les professeurs des collèges ou communautés religieuses subissent des examens comme les professeurs ordinaires.

Voyons ce qu'en pense Mgr. Satolli.

Ouvrez les yeux, messeigneurs :

« Pour assurer la tenue, le niveau et l'accroissement des Ecoles Catholiques, il nous semble qu'on devrait veiller à ce que les professeurs fassent preuve de leurs aptitudes, non seulement par un examen préalable devant le Conseil Diocésain, et un certificat ou diplôme de ce Conseil, mais aussi en ayant un diplôme de professeur du Bureau des Ecoles de l'État, diplôme reçu après un examen satisfaisant.

Nous insistons là-dessus : 1^o. pour n'avoir pas l'air de dédaigner ce que l'autorité publique exige pour l'instruction ; 2^o. pour créer une meilleure opinion des Ecoles

Catholiques ; 3°. pour donner aux parents une plus complète assurance qu'il n'y a dans les Ecoles Catholiques aucune défec-tuosité qui les rende inférieures aux Ecoles Publiques, qu'au contraire tout est fait pour rendre les Ecoles Catholiques au moins égales, sinon supérieures, aux Ecoles Publiques ; 4°. et dernièrement : pour préparer les voies à l'État et lui permettre de voir, à côté de l'existence de professeurs reconnus et éprouvés, l'observation de la loi dans tout ce qui a trait aux arts et aux sciences, aux méthodes et à la pédagogie, et à tout ce qui est ordinairement requis pour assurer la stabilité et l'efficacité des Ecoles."

Quel bouleversement ! Quel cataclysme !

Un archevêque qui conseille aux professeurs ecclésiastiques de passer des examens pour plaire au pouvoir laïque !

Où allons-nous, grands Dieux !

Monseigneur Satolli fera bien d'y regarder à deux fois avant de venir au Canada.

Ils sont capables de l'excommunier, s'il y a moyen.

L'admirable péroraison de cette sublime leçon de bonne entente, de patriotisme, de christianisme est de nature à faire trembler tout ce qu'il y a de cafards et de chat-huants dans la hiérarchie.

Cette péroraison, la voici :

"La connaissance de la vérité, sous toutes ses formes ; l'inébranlable justice unie à la charité ; le goût et l'encouragement des arts libéraux, — voilà le boulevard de l'Eglise catholique."

Mon Dieu, si Mgr. Satolli, qui va passer l'hiver aux États-Unis, consentait seulement à venir donner ici deux ou trois leçons de ce genre.

Que de bien il ferait !

DUROC.

LE CLERGE ET LA POLITIQUE.

Nous avons eu au Canada des exemples épouvantables de la furie qui anime les âmes dévotes et le clergé en particulier, lorsqu'on leur lâche la bride sur le terrain politique et qu'on leur permet d'intervenir dans la discussion des intérêts temporels.

En temps d'élections les injures les plus grossières proférées contre les candidats sont généralement prononcées soit du haut de la chaire, soit du perron du presbytère par ces politiciens en soutane qui abusent de leur caractère ecclésiastique pour se croire tout permis.

Il en est de même lorsqu'un de ces messieurs s'introduit dans le Conseil Municipal ou le Conseil de Comté, dans les Institutions de Bienfaisance ou les Instituts agricoles. Immédiatement, ils prennent pied comme la lice chez sa compagne, ils commandent, ils tempêtent, ils dérangent tout, écrasent ceux qui résistent, ordent comme chiquette

ceux qui discutent, et finissent par trôner sur un monceau de ruines.

Il n'y a pas besoin de chercher bien loin. On peut en citer dix de ces brasseurs d'affaires et de politique aux environs de Montréal.

Combien de fois n'avons-nous pas eu à nous lamenter de ces interventions désastreuses dont notre insouciance complaisance est seule coupable !

Que de discussions n'ont-elles pas créées dans nos paroisses !

Les partis politiques sont certainement les grands coupables de cet état de choses qu'ils ont encouragé pour les besoins de leur cause, sans songer qu'ils forgeaient une arme dont ils auraient plus tard à parer les coups.

Tout parti arrivé au pouvoir par les curés est tombé par les curés.

Il n'en est pas d'exemple plus frappant que celui de l'hon. M. Mercier, qui, pendant quatre ans, a prodigué au clergé toutes les faveurs, lui a fait tous les cadeaux, toutes les concessions, toutes les avances, et qui, finalement, a reçu pour récompense un coup de poignard dans le dos, sous forme d'une circulaire de Mgr. Laflèche décrétant que tout individu qui votait pour un comte du pape, un grand-croix de St. Grégoire, était coupable de péché mortel comme un vulgaire lecteur du CANADA-REVUE.

Voilà où l'on en arrive en laissant le clergé entrer dans la politique.

Toujours il est ouvert à une combinaison avantageuse ; la souplesse de sa casuistique lui permet, en matière temporelle, des compromis auxquels se refuserait l'honneur vulgaire d'un simple citoyen.

La fin justifie les moyens est la doctrine usuelle. Ce qu'il importe, c'est de renforcer l'Eglise aussi bien matériellement que spirituellement parlant. Donc, celui qui paye a raison ; que les autres se débrouillent ensuite comme ils pourront.

Son royaume n'est pas de ce monde.

Une réaction sérieuse est nécessaire ; au moins, il faut un temps d'arrêt.

La campagne que nous entreprenons doit être fructueuse.

Le curé doit rester au presbytère, et il faut qu'il respecte l'opinion politique de ses ouailles absolument comme nous exigeons qu'il respecte leur foyer familial.

Qu'il fasse de la politique pour lui, si cela lui plaît. Mais, il n'a pas le droit d'en faire pour les autres, pas plus que le régistreur, le maître de postes ou tous ceux qui vivent de l'argent du public.

Nous ne voulons pas que le Canada devienne une petite Irlande.

Qu'on lise donc cette dépêche :

Londres, 1er Decembre.—La décision de la Cour invalidant l'élection de Patrick Fullam (anti-parnelliste) qui avait été élu pour représenter la division sud de Meath à la Chambre des Communes était basée uniquement sur l'intimidation exercée par le clergé. En rendant son jugement, le juge O'Brien a dit que toute la hiérarchie de l'Eglise Catholique Romaine s'était jetée dans la lutte. Chaque prêtre était un cabaleur, à l'autel, à domicile et partout. Le juge O'Brien a attiré l'attention sur une

lettre du Très Révérend Thomas Nulty, évêque de Meath, dans laquelle il déclare que le Parnellisme est un péché, et sur le sermon prononcé par l'Evêque le 29 juin, dans lequel il dit qu'ils approcheraient du chevet d'un pécheur, d'un hérétique, d'un dissolu avec plus de confiance dans son salut qu'il ne s'approcherait du lit de mort d'un Parnellisme.

Quand on songe qu'il s'agit ici d'une simple question de politique entre les deux fractions catholiques du parti irlandais, et que la haine de ces hommes est de nature à engendrer des rancunes aussi terribles, n'y a-t-il pas lieu de dire qu'il faut mettre un terme à l'immixtion du clergé dans la politique ?

Les voilà donc les apôtres du Christ : ceux qui prêchent au pied des autels la bonne entente et l'amour du prochain, la concorde et la paix !

Lorsque la religion n'est pas en jeu, lorsqu'il ne s'agit que d'une préférence de parti, ils s'abaissent à des ignominies pareilles.

De quoi ne sont-ils donc pas capables ?

Allons-nous laisser s'acclimater au Canada d'aussi déso-lants exemples ?

Nous sommes sûrs que les gens de cœur vont se révolter.

Mais que les candidats commencent. Monsieur Wilfrid Larose, dans une très spirituelle paysannerie publiée samedi par *La Patrie*, donne les discours de trois candidats aux honneurs parlementaires.

Il a trouvé la note juste :

(Le candidat bleu.) — " Nobles et intelligents électeurs du beau comté de ... si vous me faites l'insigne honneur de m'élire, j'irai défendre votre sainte religion à Québec. Vive notre clergé ! vive le vénérable curé de la paroisse ! vive la sainte religion. Merci messieurs."

(Le candidat rouge) — " Nobles et intelligents électeurs du beau comté de ... — Je suis aussi catholique que tous les catholiques. Je suis catholique apostolique et romain comme vous ; je suis cultivateur comme vous ; et si vous me faites l'honneur de m'élire, je serai en chambre ce que j'ai toujours été. Merci, messieurs."

(Le candidat incolore) — " Nobles et intelligents électeurs du beau comté de ... — Nous devons conserver comme des trésors notre langue, nos lois, notre religion. Sans la religion, surtout, nous sommes perdus. C'est pourquoi j'ai cru qu'il fallait nous dépouiller de l'esprit de parti, cesser nos luttes fratricides, nous donner la main comme des frères afin d'assurer la domination absolue de notre sainte religion. Si, comme j'en ai la ferme confiance, ce beau et grand comté me fait l'insigne honneur de m'élire, je travaillerai de toutes mes forces à la défense de la sainte religion. Merci, messieurs, et au revoir."

Comme la note y est bien !

Comme on sent que tous ces gens-là voient se promener sur la galerie du presbytère le curé qui les écoute et qui va tout commenter.

Voyons, trêve de ces faiblesses-là.

Soyons des hommes.

Faisons à la religion sa part dans notre vie intime, mais qu'elle n'entrave pas notre vie politique.

Ce sera dur, nous le savons, mais on peut y arriver.

Toute la clique castor va se regimber, la *Vérité* a déjà commencé.

Nous avons commencé à parler d'enseigner la politique dans les collèges, c'est-à-dire à faire étudier la vie, les œuvres des grands politiques, des grands parlementaires, les grands principes sociaux.

Voici ce que dit la *Vérité* :

Nous sommes d'avis qu'il conviendrait de donner aux élèves de nos collèges quelques notions élémentaires de politique, en restituant au mot politique sa véritable signification. Qu'on enseigne à la jeune génération ce que c'est qu'une politique *chrétienne*, et en quoi elle diffère d'une politique *libérale* ; qu'on leur montre quel doit être le rôle social et politique de l'Eglise ; qu'on leur fasse toucher du doigt l'absurdité, théorique et pratique, de la séparation de la religion et de la politique. En un mot, un petit cours de *politique chrétienne* serait fort à propos dans nos collèges et séminaires.

Eh bien non, mille fois non, nous ne voulons pas de ces galimatias-là.

Que la Religion soit enseignée, nous le comprenons, nous le désirons même.

Mais, de grâce, qu'on n'aille pas la mélanger avec la politique.

Le remède serait pire que le mal.

Faire des petits castors ?

Jamais !

LIBERTE.

A TARDIVEL

La *Vérité* est toujours à la recherche du moyen de nous exterminer.

Il paraît que nous avons la vie dure, car elle ne réussit guère à nous ébranler.

Le CANADA-REVUE est évidemment d'une solidité désespérante.

M. Tardivel a successivement conseillé l'emprisonnement, les poursuites civiles, les foudres épiscopales, le fer, le poison.

C'est en vain.

Les abonnements arrivent toujours, la caisse se remplit, et tout le monde nous dit :

" Continuez et tapez ferme ! "

Il est vrai que ces gens-là ne lisent guère la *Vérité*.

Pour dépendre dignement la clique à laquelle nous avons affaire, nous allons citer un passage du dernier numéro du journal de M. Tardivel :

Il faut que cela ait une fin. Ils parlent de la marée montante de l'indignation populaire, de torrents, de tempêtes, etc. En effet, qu'ils ne poussent pas les catholiques à bout de patience ; car il doit y avoir encore assez de Canadiens-français de cœur pour empêcher une poignée de malpropres de couvrir notre clergé d'immondices.

Quelle belle âme que ce cher Tardivel !

Le voilà tout prêt à faire exécuter un petit chourinage en règle dans les Bureaux du CANADA-REVUE.

Par exemple cela se fait à deux.

" Cet animal n'est pas méchant, Quand on l'attaque il se défend."

Si M. Tardivel veut aller se faire poser des cataplasmes

sur les parties les plus nobles de son individu chez ces bonnes sœurs de la Longue-Pointe qui soignèrent si consciencieusement son grand chef d'autrefois, il n'a qu'à tenter la petite escapade qu'il semble méditer.

Dans tous les cas, nous pouvons l'informer que nous l'attendons de pied ferme, lui et toutes les queues plates de son espèce qu'il lui plairait d'amener.

Avec quelle joie nous taperions dessus, pour de bon, cette fois.

INDUSTRIES DOMESTIQUES

Il y a quelque temps un journaliste lançait, l'idée d'établir un grand bazar des industries domestiques.

Pour faire mousser l'affaire, il crut devoir obtenir l'adhésion des autorités religieuses et civiques, puisqu'il est entendu qu'en notre bienheureux pays il ne faut rien entreprendre, pas même les choses les plus inoffensives, sans avoir au préalable consulté les sommités diocésaines et municipales.

C'est fait, et personne n'osera plus supposer que l'on a l'intention d'exhiber des produits entachés d'hérésie ou d'incivisme.

La Presse publie chaque jour, depuis un certain temps une série de réclamations nouvelles sous l'en-tête : *Industries domestiques, Bazar-Exposition, Sous le patronage de Son Honneur le Maire McShane, Avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr Fabre.* Elle colle cela tous les jours sur le bulletin-pancarte étalé sur la vitrine où figurent les principaux objets recueillis pour le bazar.

Est-ce assez triste ? A-t-on juré de nous faire tous passer pour une bande de sacristains ? Hélas ! nous n'avons guère marché depuis le temps où Buies cueillait l'annonce suivante dans un journal à bons principes : *"On demande un jeune homme pieux pour un magasin de chaussures."*

Au moins la piété avait peut-être là sa raison d'être, vu qu'un jeune homme habitué à se tenir à genoux était juste ce qu'il fallait pour passer des journées entières à essayer des chaussures à la clientèle féminine de l'établissement.

Mais j'ai beau chercher, je ne puis découvrir ce que le patronage du maire McShane et l'approbation de Mgr Fabre ont à voir dans cette organisation beaucoup plus domestique qu'industrielle. Si l'idée est bonne en soi, comme j'aime à le croire, elle n'a besoin ni du patronage du maire ni de l'approbation de l'évêque pour faire son petit bonhomme de chemin.

Si elle est mauvaise, tous les patronages et toutes les approbations possibles n'y feront rien.

C'est toujours la même histoire. Tout pour le patronage et par le patronage ; tout pour le privilège et par le privilège. Le mérite de l'œuvre est tout à fait secondaire. Le choix des produits devient une question de peu d'importance. L'effet que cette tentative produira sur la production industrielle du pays est encore une autre considération qui doit s'effacer devant le fait très grave que l'évêque approuve la chose et que le maire la patronne.

L'une des plus grandes plaies du pays est le manque d'initiative privée. Partout et toujours nos compatriotes

semblent compter beaucoup plus sur la protection des gouvernants que sur leurs propres mérites ou sur l'utilité des efforts qu'ils pourraient faire pour améliorer leur condition en même temps que celle de leurs concitoyens.

Nos industriels sont si bien habitués à cela qu'ils ne se contentent même pas d'exiger de la part du gouvernement fédéral une politique fiscale destinée à les gorger aux dépens des contribuables. Il y en a, comme certains fabricants de papier par exemple, qui trouvent toujours moyen d'arranger leurs convictions politiques de façon à obtenir des commandes rémunératives de la part des gouvernements.

C'est là-dessus qu'ils comptent. Ils aiment mieux fabriquer moins et vendre plus cher. Ils ne se préoccupent guère de rivaliser avec les maisons qui, par la qualité et la modicité des prix de leurs produits, recherchent la clientèle du public. La protection et le patronage du gouvernement leur suffisent.

Puisque cette manie de dépendance et de subordination aux autorités a atteint jusqu'aux puissantes organisations industrielles, il ne faut pas trop s'étonner de la retrouver chez les humbles ; et ceux qui ont à cœur d'encourager le progrès industriel du pays doivent s'efforcer de stimuler l'initiative privée au lieu de commencer par donner, comme la Société d'Encouragement des Industries, l'exemple de l'empressement à quémander chez les grands des faveurs spéciales destinées à suppléer à l'insuffisance des procédés de fabrication.

Sans doute M. le maire et Mgr l'archevêque sont de bien dignes et de bien braves gens, mais l'on conviendra qu'en ce qui concerne la valeur de l'entreprise projetée, leur opinion ne saurait faire autorité à un plus haut degré que celle de n'importe quel citoyen, fut-il inéligible à la mairie et laïque archi-marié.

Si ce sont des avantages pécuniaires qu'ils attendent de ces deux dignitaires, je crois que les auteurs du projet ont fait fausse route. On a eu tort, à mon sens, de déranger ces personnages éminents et de les exposer à l'humiliation d'un échec que leur haute approbation ne pourra peut-être pas conjurer.

Remarquez bien qu'en principe je ne suis pas opposé à l'idée d'encourager la petite industrie. Le travail en chambre offre une ressource très utile dont on sait fort bien tirer parti en Europe. Il faut cependant savoir choisir ce qui peut se faire à la maison avec le plus d'avantage.

On a beau faire et beau dire, le marché sera toujours régi par la grande loi de l'offre et de la demande. L'utilité d'un objet en fait la valeur réelle.

Il faut de plus tenir compte des ressources du pays, des facilités plus ou moins grandes de se procurer la matière première, du coût des matériaux, de la puissance de consommation et des facultés productives de la grande industrie.

Au lieu de faire concurrence à celle-ci la petite industrie doit lui venir en aide pour la compléter.

Si je puis en juger par l'exposition des produits et par l'énumération des objets qui devront figurer au bazar-exposition, on n'a pas pris le bon moyen d'encourager les

industries utiles. Au lieu d'être un stimulant pour ceux qui veulent occuper leurs loisirs avec profit, cela me fait l'effet d'être une espèce d'exposition des arts incohérents destinée à désencombrer les détenteurs d'objets aussi curieux qu'inutiles.

La liste ne me paraît comprendre que deux catégories d'articles. En première ligne figurent les objets entièrement de luxe, qui, vu leur prix élevé et vu l'état d'aplatissement chronique qui caractérise la bourse de mon concitoyen Jean-Baptiste, ne peuvent pas constituer une industrie.

Dans la même catégorie d'objets inutiles et peu demandés se trouvent les produits des prodiges de patience et d'adresse de quelques travailleurs patients, intelligents mais peu pratiques.

Il y a là une toute petite machine à vapeur très bien faite et très jolie, ma foi. C'est admirable comme tour de force, mais où est l'utilité d'un pareil article lorsque l'on tient compte de ce qu'il a coûté de dépenses et de travail. La même somme de sacrifice appliquée à l'achat d'un terrain eut rapporté beaucoup plus au constructeur que ne lui rapportera jamais cette miniature d'appareil moteur.

Il ne s'agit pas d'étonner les gens : il s'agit de leur fournir à juste prix les choses dont ils ont réellement besoin. Quelle est l'utilité, par exemple, d'une canne en 917 morceaux ? D'une chaîne en bois sculptée et découpée à même un seul tronc d'arbre ?

Tous ces objets de fantaisie sont des hors-d'œuvre et ne peuvent constituer une industrie profitable. Je ne crois pas qu'il soit à propos d'encourager les gens à se livrer à ce genre de travail peu rémunérateur.

La seconde catégorie se compose d'objets excessivement communs tels que les bas, chaussettes et autres articles de bonneterie. Pour ce genre de produits, le travail à la main ne peut lutter avantageusement avec les machines, et les prix sont trop réduits pour que le travailleur en chambre puisse y trouver son compte.

Il y a certaines grandes industries qui emploient à la fois la mécanique et le travail manuel. La cordonnerie, la sellerie, la corsetterie, etc., comprennent certains travaux qui doivent être faits à la main. En pareil cas, tout le travail manuel pourrait avantageusement être fait en chambre.

Voilà le genre d'industrie qui devrait être encouragé. Il y a aussi certains produits qui peuvent se fabriquer complètement à domicile, soit que de grands industriels fournissent la matière première, soit que le travailleur en chambre l'achète lui-même pour la transformer et la revendre à loisir.

Un exemple : On calcule qu'il s'importe dans le pays des chapelets pour une valeur de \$50,000 par année, et pas un seul chapelet n'est fabriqué ici.

En France, à Saumur et dans les environs, toute la population agricole occupe ses loisirs à la fabrication de cet objet de piété. En gardant leurs troupeaux, les bergers armés d'une petite pince enfilent, découpent et mailent des chapelets. Tout en causant et en s'amusant sur le pas de leurs portes on voit hommes, femmes et enfants occupés au même genre de travail.

Des industriels qui ont engagé des capitaux considé-

rables dans ce genre de production envoient de temps à autres ramasser ce qui a été fabriqué. A force de faire toujours la même chose, les gens ont acquis une dextérité telle qu'ils peuvent ajouter considérablement à leurs revenus annuels tout en livrant leur travail à prix réduit.

En parcourant nos campagnes pendant la belle saison, on voit, ici comme ailleurs, les familles de nos cultivateurs causant sur le pas de leur porte ; mais, tandis que les langues marchent les mains restent inoccupées.

Il y a partout une foule d'industries qui pourraient être profitablement implantées ici. Je me bornerai à mentionner les dentelles, la vannerie, etc. En fait de vannerie, on ne fabrique ici que les paniers grossiers. Tous les paniers fins nous viennent d'Allemagne. En Suisse, on fabrique en chambre de petites pièces de parquets, espèce de mosaïque en bois léger.

Nous avons ici la matière première pour tous les objets en bois. Il s'agit de rechercher ce que nous pouvons fabriquer le plus avantageusement et ce qui peut se vendre le mieux.

Sur notre continent, comme en Angleterre du reste, la grande industrie tend à tout absorber. Il faut tenir compte de cet état de choses, mais j'applaudirai de bon cœur à tous les efforts tentés dans le but de créer, à côté de la grande industrie, concurremment ou plutôt de concert avec elle, la petite industrie pour tous les genres de travaux qui lui conviennent.

Pour cela, il faut examiner surtout les besoins du pays, ses ressources naturelles, les aptitudes de nos concitoyens et la possibilité de nous procurer la matière première dont nous avons besoin.

Lorsque l'on se sera rendu bien compte de ces diverses conditions, et lorsque l'on aura pris les mesures nécessaires pour populariser le travail en chambre, il sera très facile d'ouvrir, avec ou sans le patronage de M. le Maire et l'approbation de Monseigneur, des bazars où s'étaleront une foule d'objets utiles qui feront honneur à l'adresse et à l'habileté de nos concitoyens.

CHRYSOLOGUE.

AU COUVENT,

Une de nos lectrices, qui nous a déjà honoré de sa collaboration, nous adresse la jolie lettre suivante qui dévoile encore une des pieuses fraudes de ces bonnes sœurs pour grossir leurs petits bénéfices.

Monsieur le Rédacteur.

Ma lettre précédente, que vous m'avez fait l'honneur de publier, a causé quelque curiosité. Dans notre jeune pays, soit timidité, soit éducation, la femme prend si peu d'initiative, qu'aussitôt qu'une se permet de sortir de la routine, elle éveille immédiatement l'attention.

Les collaboratrices de nos journaux canadiens sont peu nombreuses, mais l'érudition de quelques-unes est remarquable.

Cependant, pourquoi, Monsieur le Rédacteur, laisser plus longtemps une femme charmante, écrivain plein d'esprit, gâter chaque semaine une chronique savante comme un gros livre, en signant : "Madame" ?

On ne signe pas : Madame....

La correspondance publiée dans votre dernier numéro sous le titre : "Les quêtes au couvent," me donne le désir de vous raconter une petite comédie qui se passait dernièrement, dans une institution populaire de la paroisse St. Jacques, dédiée spécialement aux enfants. Enfoncé le truc des pantouffles et du banquet dont parle votre correspondant. C'est vieux comme les couvents ! Celui des "bâtons de tire" est entièrement inédit.

Deux ou trois jours avant la "Ste Catherine," 25 Nov., les bonnes religieuses, directrices de l'institution, annoncèrent aux enfants, qu'en récompense de leur bonne conduite elles leur feraient des bâtons de "tire" le jour de la fête, si chacun d'eux apportait une contribution de melasse.

Les enfants enthousiasmés ne manquèrent pas de remplir la condition requise.

Le grand jour arrivé, les charitables dames les assemblèrent donc, et leur tinrent ce discours : "Mes petits amis, vous avez de bons parents. Vous êtes des enfants privilégiés qui avez tout à souhait, tandis qu'il y a tant de malheureux petits orphelins qui n'ont rien de ce dont vous jouissez. Si vous vouliez faire le sacrifice de la petite fête que vous vous promettiez aujourd'hui, ce serait bien agréable à Dieu, et avec la melasse que vous avez apportée nous ferions de la "tire" pour les pauvres orphelins qui n'en mangent jamais." — La proposition jeta peut-être un froid ; mais le moyen de refuser ? En prévision de ce consentement inévitable, il paraîtrait que les religieuses s'étaient pourvues de "bâtons de tire," — achetés à la douzaine, ou, plus probablement à la boîte, — qu'elles les coupèrent alors en *trois* morceaux (Elles ont le cœur si tendre pour les orphelins !), et chaque heureux petit déshérité en reçut un, — juste une bouchée !

Et la melasse ?

On s'en sert à la cuisine de l'établissement.

Calculez le petit bénéfice. Les enfants sont très nombreux, trois ou quatre cents, assure-t-on. En supposant qu'ils ne soient que trois cents, et que chacun d'eux n'apporta qu'un demiard ; cela donne déjà près de dix-neuf gallons.

Pour un truc ingénieux et qui n'a l'air de rien, celui-ci a la palme !

Tout cela pour la plus grande gloire de Dieu !

Veuillez me croire, Monsieur le Rédacteur, malgré tout,

UNE LECTRICE.

Montréal, le 7 décembre 1892.

LES MONTRES DE CUIVRE ET LES CHEQUES FAUX

La tendresse avec laquelle on s'apitoie sur les gens qui se font mettre dedans en payant \$25 des montres qu'ils croient être en or et qui se trouvent finalement possesseurs d'une modeste tocante en cuivre de \$4 est au moins excessive.

L'acheteur sait parfaitement qu'on ne peut pas avoir de montre d'or à ce prix ; par conséquent, du moment où on lui offre une occasion de ce genre, il faut que la montre ait été volée ou que le malheureux qui s'en sépare soit un pauvre honteux qui préfère faire un sacrifice plutôt que de s'exposer à la honte du Mont-de-Piété ou à la risée de tout le magasin auquel il viendrait offrir son dernier bien.

Si l'acheteur se décide sur la première pensée, il n'a pas le droit de se plaindre. C'est le voleur volé.

Si c'est la seconde idée qui détermine son achat, il cherche à profiter de la misère de son semblable pour lui arra-

cher à vil prix un objet qu'il sait avoir une valeur infiniment supérieure. C'est encore le voleur volé.

S'il n'y avait pas de la part de l'acheteur l'arrière-pensée qu'il fait un profit déloyal d'une façon ou de l'autre, il consulterait un voisin, ou irait faire estimer l'objet chez un horloger comme il fait pour toutes les opérations ordinaires de son négoce.

C'est parce qu'il sait qu'il y a forcément quelque chose de suspect dans la transaction qu'il n'en parle à personne et qu'il se fait mettre dedans.

Les finauds qui font le métier connaissent bien ce sentiment, et savent parfaitement que plus l'opération est attrayante, moins il y a de chance que la victime, qui se croit le mystificateur, fasse du bruit et attire l'attention au cours de l'arrangement.

Il en est de même pour les chèques faux.

Un homme qui escompte pour \$50 un chèque de \$100, et qui est mis dedans, n'a que ce qu'il mérite, et personne ne devrait le plaindre.

Il doit nécessairement supposer le chèque valable, sans quoi il ne l'escompterait pas.

Pourtant, ce n'est pas l'habitude de céder des chèques à cinquante pour cent du chiffre marqué, d'autant plus que ces chèques-là sont généralement à peu de jours de vue.

D'un autre côté, il ne peut pas le supposer volé, sans cela il ne l'escompterait pas, ce serait un chèque sans valeur.

La seule pensée à laquelle agit donc l'acheteur est l'idée de gagner cinquante dollars sur un pauvre garçon dans le besoin.

Tant pis pour lui s'il est échaudé.

On a grand tort de plaindre tant toutes ces prétendues bonnes âmes qui se font pincer en essayant de faire de la charité à cinquante, cent, deux cents pour cent de bénéfice.

Voilà encore un exemple des inconvénients causés par l'éducation hypocrite et dénuée de franchise qu'on donne à notre population.

Tout marché, toute transaction se fait avec une arrière-pensée. Les cultivateurs bourrent leurs volailles avec des cailloux, le beurre avec des blocs de glace, et vendent tout cela *bona-fide* sur la Place Jacques-Cartier.

La vieille tradition honnête et probe a disparu pour faire place à une demi-conscience qui fait faire bien des mauvaises actions et commettre bien des bêtises.

Allons, vite, portons remède à cela, sans prodiguer bien à tort une pitié qui est ici hors de place.

PROBUS.

L'Etendard est sorti des gonds. Ca lui a pris au moins un mois. Continuez, mon très cher frère ; ça soulage.

Il nous annonce de plus qu'il a reçu la permission de notre Ordinaire de lire le CANADA-REVUE. Ce n'est vraiment pas la peine de s'en vanter. L'obtient qui veut. Il n'y a qu'à la demander, et nous croyons qu'on peut même se la faire offrir.

A propos, avez-vous aussi la permission de lire Larousse ?

cette petite abandonnée qui courait les chemins, se croyant riche avec vingt francs en poche!

Mais ce n'était pas sa beauté qu'il admirait, c'était sa misère qu'il plaignait.

Elle était maigre, non par nature, mais de privations. Et les indices des luttés et des souffrances étaient encore sur elle. Comme elle avait ôté sa coiffe afin de ne la point froisser en se couchant, il pouvait voir la petite tête nimbée de cheveux courts, qui ne descendaient pas plus bas que la nuque. Parbleu! elle avait fait comme les autres filles d'Armor, elle avait vendu sa belle couronne noire, et on avait dû la lui payer plus cher qu'aux autres, car, à en juger par sa finesse, cette chevelure devait être opulente.

Ce n'était pas tout. Dans le lobe délicat et rose de l'oreille qu'il voyait, et où aucun bijou, si misérable fût-il, ne s'enchaînait, il y avait une cicatrice, une longue déchirure qui l'avait coupé en deux morceaux, aujourd'hui recousus et recollés à la faveur du sang répandu. Elle avait donc pâti aussi par là, la pauvre petite orpheline. Non seulement elle n'avait pas de pendants, mais, bien plus! l'oreille même était déformée.

Gildas ne s'était jamais senti le cœur aussi profondément remué.

Mais cela ne l'étonnait point. Il s'était toujours connu bon et généreux. Il était bien sûr qu'en tendant la main à cette enfant, il avait cédé au premier mouvement de la pitié. C'était le contentement de la bonne action qui lui emplissait l'âme d'une allégresse tout à fait nouvelle.

Et il s'oubliait devant le lit, regardant Gaïd dormir.

Il ne lui venait aucune idée que sa présence dans cette chambre pût être un manquement aux convenances. Quelles convenances peut-il y avoir entre un frère et une sœur, surtout quand le voisinage du frère est une protection pour la sœur?

Or, toute sa vie, il avait rêvé cela, d'avoir une sœur à aimer. Le hasard en mettait une sur son chemin. Il saurait garder le dépôt avec un soin jaloux. Oui, "jaloux" était bien le mot, quoiqu'il ne le prononçât point. Car, il y avait quelque chose comme cela dans la tendresse fraîche éclosée qu'il ressentait pour cette enfant.

Et puis, à dire le vrai, il ne se raisonnait pas là-dessus, le bon Gildas. Ce n'était point un psychologue de l'école analyste, et on l'eût bien surpris en lui apprenant qu'il était poète dans le sens le plus délicat du mot.

La notion du temps lui revint cependant. Il se dit, à haute voix:

— Bah! ça serait dommage! Ça dort trop bien pour qu'on l'éveille!

Il revint vers la porte sur la pointe du pied, mit, par précaution, la clef en dedans, puis refirma sur lui. Sur le palier, il resta quelques minutes encore, écoutant si le bruit ne l'aurait pas fait bouger.

Alors, il ressortit, et s'en alla flâner par les chemins, sur le pont suspendu, aux abords de la gare.

Douarnezec n'est pas grand. Quand Gildas, en allant prodigieusement sa promenade, fut revenu à l'église, qu'il visita, et encore sur les quais, sur la jetée, autour du port, il se trouva qu'il n'avait pas mis deux heures à tuer ainsi le temps.

Jusqu'au soir, il restait encore une belle durée de jour.

Gildas s'ennuya. Où pouvait-il aller? — Un matelot, ça trouve toujours à s'occuper. Il n'avait jamais fréquenté les cafés, étant le garçon le plus rangé de la terre. De rechef, il alluma sa pipe, et, ne sachant plus que faire, il revint à l'hôtel et il s'assit sur un banc, devant la porte, regardant monter les spirales bleues de la fumée.

Décidément, il n'était plus le même.

En toute autre occasion, il ne se serait pas ainsi morfondu. Mais, aujourd'hui, il lui manquait quelque chose, il éprouvait comme un vide auprès de lui.

Aussi fût-ce avec une véritable joie qu'il s'entendit interpellé par la patronne de l'hôtel.

— Tiens! vous étiez là, vous? Voilà une demi-heure que votre sœur est descendue et qu'elle vous cherche.

— Vraiment! Dites-lui de venir, — répondit-il — *je m'ennuie d'elle.*

"Votre sœur!" Ces deux mots l'avaient chatouillé délicieusement. "Votre sœur!" C'était parbleu vrai, qu'il l'avait présentée comme telle dans la maison. Ma foi! il l'aurait oublié sans cela. Elle ne l'avait pas oublié, elle, la petite Le Mouël! Donc, elle acceptait de passer pour sa sœur!

Et la grande joie qui l'emplissait depuis le matin lui parut grandir encore.

Il était donc dans ses réflexions, quand Gaïd, alerte, reposée, vint le rejoindre.

Elle avait dormi d'une heure à cinq. Elle avait bien les pieds encore un peu gourds, mais ils ne lui faisaient plus mal. Elle lui déclara en riant qu'elle était prête à refaire l'étape du matin.

— Ah! dame non! pour sûr! plaisante Gildas: — si vous avez dormi, vous, pour moi, c'est encore à faire, et puis nous dînerons dans une heure, et après, — au hamac, ma belle — deuxième quart pour vous. Parce que, vous savez, le bateau ne plaisante pas. A sept heures précises, demain matin, il dérapera.

Gaïd le regardait avec des yeux lumineux, desquels l'affection croissante faisait sourdre de plus chauds rayons. Elle aussi pensait que ce serait très bon d'avoir à aimer ce brave garçon et sa vieille mère.

Brusquement, une remarque parfaitement juste vint à l'esprit de Gildas.

Il secoua sa pipe, prit la fillette par le bras et l'entraîna du côté du pont.

— Dites-donc, ça m'a paru tout drôle quand, tout à l'heure, la patronne est venue me dire: "Votre sœur vous cherche depuis une demi-heure". Alors, ça fait qu'il m'est né une réflexion. Maintenant que nous avons annoncé ça, il ne faut pas nous couper, pas vrai? Un frère et une sœur, ça ne se dit pas "vous" devant le monde!

— Ça se dit "tu," opina doucement Gaïd.

— Hé oui! mademoiselle Gaïd. Mais alors, dame! comment faire?

La petite avait baissé le front. Elle était fort embarrassée et passablement confuse.

— Oui, comment faire? — répéta-t-elle en écho.

Ce n'est pas facile, certes, de passer du "vous" au "tu". Les collégiens attrapent du premier coup l'habitude, autant par l'oreille que par la disposition naturelle à la coutume. Le milieu est là; il vous enveloppe, vous emplit l'ouïe de son bourdonnement, et l'esprit de la crainte du ridicule.

Mais qu'on demande aux nouveaux mariés à quel moment de la lune de miel le pronom des tendresses a succédé au pronom des politesses, tous répondront, ou presque tous, qu'il a fallu un véritable effort, une énergie très unanime pour renoncer simultanément au respect en faveur de l'amour.

En la circonstance, ce fut un sentiment de camaraderie qui donna aux deux jeunes gens leur audace réciproque en face de la nécessité. Et, tout en marchant, ils s'y essayèrent, ce qui n'alla point sans hésitations, sans reprises, avec des timidités, des rougeurs subites, dont Gildas eut sa part, et aussi des éclats de rire.

— Voyons, avait dit Gaïd, qui, comme fille, avait le plus de courage, — voyons, ça y est: je commence.

— Eh bien! commencez.

— Est-ce que *tu* n'aurais pas eu aussi court de dire: *Commence.*

Petit à petit ils s'y familiarisèrent. Cela coûta moins à leurs lèvres.

Ils fini en même temps, sans se l'avouer, bien entendu, par y trouver un charme étrange, une suavité inattendue.

Tout à coup Gaïd s'interrompit :

— Mais, j'y pense, monsieur Gildas, il faut prendre garde. Si nous allions nous y habituer... ?

— Eh bien ! après ? Où serait le mal ?

— Où serait le mal ? — Vous ne voyez pas ?

— Je ne vois pas. — répliqua le quartier-maître, qui, au contraire, goûtait fort cette innovation.

— Mais il y a que si, ici, ça va bien, ça ne peut pas aller comme ça chez vous. Qu'est-ce que dirait votre mère de vous entendre tutoyer une fille que vous ne connaissez que depuis un jour ?

Il était certain qu'elle avait raison. Gildas souleva son bonnet pour se gratter le front.

Ne trouvant pas de solution, il se contenta d'en lever les épaules et de répondre :

— Ma foi ! tant pis ! Nous nous dirons "vous" la première heure, et, après, nous reprendrons comme à présent. Je trouve ça bien plus agréable. De fait, puisque vous allez être la fille de ma mère, est-ce que tu ne seras pas ma sœur ?

C'était concluant. Pour ne point le contrarier, sans doute, Gaïd ne fit pas d'opposition.

L'heure du dîner était venue. Gildas avait la bourse bien garnie. Il fit donc des frais, et l'on mangea de bel appétit, comme jamais Gaïd n'avait mangé de sa vie. D'ailleurs, la Bretagne n'est-elle pas le pays des repas pantagruéliques à bon marché ? Cette folie du quartier-maître lui coûta cinq francs pour deux.

La question du lever ne fut pas même agitée. Un gars de Brest et une fille d'Audierne n'ont jamais su ce que c'est que dormir après cinq heures du matin. Aussi ne mirent-ils point le bateau à vapeur en retard.

Sept heures tintant au clocher, celui-ci largua ses amarres.

Un tour d'hélice lui fit doubler l'extrémité de la jetée, où non nombre de curieux s'étaient pressés.

Puis il élogea l'île Tristan, et, obliquant résolument, mit le cap sur la pointe de la Chèvre.

Pauvre bateau de plaisance ! Il ne justifiait guère le titre qu'il avait pris à cette occasion !

C'était un remorqueur de la plus humble catégorie, faisant son service ordinaire dans la rade de Brest et les cours d'eau tributaires que la marine a transformés en petites rades de ses arseneaux. Une fois par an, à l'occasion du pèlerinage de Sainte-Anne-la-Palud, il portait les pèlerins de Brest à Douarnenez. Il avait fallu cette particularité tout à fait exceptionnelle, d'une fantaisie de touristes pour lui procurer ce deuxième voyage supplémentaire. Aussi son capitaine, le patron Lourdon, un Bordelais, se frottait-il d'aise ses deux paumes calleuses. Cela ajoutait un demi-millier de francs environ à ses gains habituels.

Le remorqueur avait un nom d'homme de guerre : il s'appelait le *Junot*, et n'en était pas plus fier. Même sa machine, une machine de vétérans, rendait un bruit de ferraille assez semblable aux sifflements rauques d'un catarrhe dans les bronches d'un vieil homme, et son arbre de couche devait être quelque peu faussé, à en juger par les réactions périodiques dont il ébranlait toute la membrure. Enfin, ses soupapes détachaient dans les airs un glapisement qui eût mis en fuite tout un banc de requins.

Indépendamment des bancs installés sur le pont, le *Junot* offrait à ses passagers les agréments d'une double salle basse, à l'avant et à l'arrière. Personne n'avait l'idée d'y séjourner, car elles étaient tout juste le contraire d'un lieu de plaisance. Outre la chaleur dégagée par la présence centrale de la chambre de chauffe, on y avait à subir l'abominable odeur du cambouis, de la graisse, des huiles spéciales et du goudron mélangés.

Aussi, tous les passagers et ce jour-là plus particulièrement, avaient-ils fait élection de résidence sur le pont, en dépit de la fraîcheur très sensible de la matinée. Et, malgré cette fraîcheur, Gildas, redoutant quoi qu'il en fût, pour sa compagne, les ennemis inséparables d'une première traversée, conseilla à Gaïd de demeurer sur le pont.

Celle-ci se développa du pauvre châle noir qui était son unique vêtement d'hiver. Avec une sollicitude touchante, le quartier-maître y ajouta une couverture de voyage que, la veille, en prévision des rigueurs de la température, il avait achetée tout exprès pour sa nouvelle amie. De la sorte, l'enfant n'eut point à souffrir, et, à part ses joues qui se rosèrent aux caresses un peu âpres de la brise, son corps fut entièrement préservé.

Par bonheur cette brise était des plus modérées, et elle permit à la jeune fille de suivre du regard les changements de décor progressifs qui se déroulèrent sous ses yeux. Ils appelaient et méritaient toute son attention.

On a dit à juste titre que le golfe de Naples et la baie de Douarnenez offrent seules, en Europe, un tableau suffisamment grandiose des beautés de la mer. A l'un appartiennent les séductions du flot bleu ; l'autre présente toutes les splendeurs d'un immense panorama, d'un ciel profond, d'un océan dont les sourires mêmes ne dissimulent pas les colères.

A peine a-t-on quitté le môle de la petite ville de pêcheurs, que, d'un seul coup, le rideau se déchire, et la baie se montre tout entière dans ses écrasantes proportions. C'est une vasque immense, merveilleusement découpée, abritée de tous côtés par des murailles de rocs presque perpendiculaires, et qui mesurent, en moyenne, quatre-vingts mètres au-dessus du niveau de l'eau. Et, comme le bateau suit une direction oblique pour sortir de ce bassin superbe, la terre fuit simultanément dans tous les sens, tandis que, seul, le *Beg-ar-Chaor*, avançant sa tête arrondie, se laisse gagner insensiblement.

A droite, ce sont les longues et superbes plages de Trémalouen, de Kervel, de Tréfontec, de Penhoat, de Kervengar, de Pentrez, au pied des collines de Locronan, de Plouérez, de Ploéren, de Plodiern et de Saint-Nic, vêtues par la forêt de Néret et la forêt du Duc, et dominées, au fond, par la grandiose silhouette du Ménez-Hom. Puis, les plans reculant encore, l'œil se perd sur les lointains dorés de Bévern, de Telgruc, de Kergreis et de l'île d'Aber. Il n'aperçoit que des fonds estompés là-bas, tout au fond de l'anse où se dresse Morgat, la jolie Morgat, aux rochers pleins de grottes.

A gauche, c'est la côte sauvage, dure et féroce, qui se défile comme un cordeau ininterrompu de la pointe de Léidé à celle de Brezellec. Après celle-ci, il ne reste plus que le terrible domaine du Raz-de-Sein.

Le bateau à vapeur fend l'onde puissamment, et déchire de son étrave la robe verte du flot. Le cap de la Chèvre se rapproche. Maintenant on ne voit plus rien de Douarnenez. Gaïd, ébloui, ne peut rassasier sa vue, et, pourtant, c'est la fête des yeux, ce spectacle. — A mesure qu'un panneau s'efface, un autre se développe. Des barques de pêche se montrent, poursuivant la sardine, signalée, mais aussi effrayée, par la chasse des marsouins qui bondissent, par groupes de trois et quatre, au-dessus des eaux calmes. — De temps en temps, dans les plis des vagues, apparaissent des troupes entières de ces cormorans noirs auxquels le sifflet de la machine n'inspire plus aucune inquiétude. Si le steamer arrive trop près, coupant, de sa route, leur paresseux ébattement sur l'eau, ils plongent, et cela suffit. La quille passe à deux mètres au-dessus de leurs têtes, et ils reparaisent à l'arrière, tranquilles et railleurs à la suite de l'incident.

Le *Beg-ar-Chaor* est atteint. Son flanc renflé, troué de labyrinthes, marque la fin du beau golfe. La pleine mer, l'océan libre de frontières, reprend ses droits. Deux fan-

tômes sourcilleux s'accusent au sud, avec une tache blanche indécise : c'est la farouche Pointe du Raz et sa sœur jumelle la Pointe du Van, — c'est le phare de la Vieille. Au nord, des lingots d'or éclatent sous le soleil du matin : ce sont les Tas-de-Pois, après lesquels une ligne bleue, avec des silhouettes de phares, révèle Saint-Mathieu. On est à Toulouquet. Le goulet s'accuse, ouvrant l'anse de Camaret. Et voilà que Gildas, avec orgueil, montre à sa compagnie une ville assise dans un coin de la rade incomparable :

— Voici Brest, Gaïd, — dit-il, — tandis que la fierté du sol natal rougissait ses traits.

IV

Ce matin-là, vers les dix heures, un homme passait en flânant sur le pont de Recouvrance. Il gagnait le grand faubourg, plus grand que la ville, et cherchait la campagne. Une fois l'enceinte fortifiée dépassée, il parut indécis un moment, puis, finalement, se jeta sur la gauche, longeant la rade dans la direction du goulet, désireux, à l'apparence, de prolonger sa promenade jusqu'au-delà du feu du Minou et de la Roche-Mingan.

Car c'est un des désavantages de Brest d'être une ville fortifiée, inutilement fortifiée, du côté de la terre. Cette ceinture de bastions l'étouffe et, du même coup, étouffe ses habitants. Elle serait jolie sans cela, la pittoresque cité, avec sa rue de Siam, artère principale, et son cours d'Ajot, magnifique terrasse dominant la rade. Mais, dès qu'on entre dans ses murs, on a la sensation du carcan ; cette bordure, invisible du centre, se devine néanmoins, on la sait présente autour de soi, on sait que, fatalement, de quelque côté que l'on aille, on ira donner du front contre les murs de cette géole. Elle vous tient et vous étrangle. Elle a beau être la sauvegarde de la cité, la cuirasse en même temps que le baudrier de la guerrière, — on la trouve plus gênante qu'utile. Elle arrête l'expansion des maisons surélevées ; elle comprime la sève de vie qui y circule. Quand on est venu par le goulet, on a eu une telle impression de terreur salutaire devant ces côtes formidables, hérissées de forts, trouées de batteries rasantes, indiscernables à l'œil expérimenté, coiffées de canons monstrueux dont on découvre ça et là quelque gueule allongée et menaçante ; — quand on a débouché dans cette rade sans seconde, indéfiniment accrue par les criques enfoncées, par les méandres de l'Aulne et de l'Elorn, devenus des arsenaux, des repaires à marins armés, on a ressenti un tel gonflement de fierté devant cette force tranquille de la Bretagne gardant la France et défiant le monde, — que l'on ne peut s'empêcher de trouver mesquine cette façon de ceinture de vertu cadennassée aux hanches de la glorieuse ville.

Tous les Brestois ont cette opinion de leur cité. Ils en demandent peu ou prou l'émancipation ; ils la tiennent trop forte et trop brave pour qu'on lui garde cet ingénieux appareil de guerre qui ne menace que l'intérieur. Ce n'est pas de France que peut venir l'ennemi : Brest n'a donc pas à loucher pour surveiller ses deux flancs. Elle n'a qu'à tenir son regard fixé sur la mer qui lui baigne les pieds, sur les vaisseaux de guerre, citadelles flottantes qui se balancent au gré des petites lames rienses. Et ce regard amène toujours une satisfaction, un sentiment d'orgueil né de la sécurité. L'Anglais peut venir comme autrefois ; on a de quoi pour le recevoir.

Le solitaire promeneur était un homme de trente à trente-cinq ans. Il avait le front haut, légèrement dégarni, et autour des oreilles cheveux et barbe grisonnaient. L'œil était doux et mélancolique, mais la lèvre sarcastique et amère. La démarche indiquait un homme toujours las, de cette lassitude morale plus lourde que le poids du jour et

du labeur. Un pli de découragement, de renoncement volontaire à l'espérance, faisait tomber les commissures au-dessous des moustaches elles-mêmes pendantes.

Parfois, la prunelle avait un éclair qui s'éteignait en un dédaigneux effacement. La désillusion, et, ce qui en est le plus amer caractère, le désenchantement, se lisaient en grosses lettres sur ses traits. Beaucoup d'hommes sont ainsi, auxquels la vie semble close et finie parce qu'elle ne leur a pas donné tout de suite la somme entière des satisfactions qu'ils en attendaient. Celui-là devait être nombre.

Il allait d'un pas pesant, comme s'il traînait un lourd fardeau. Devant lui à sa rencontre, une autre silhouette se dressa dont la vue lui arracha un "ah !" de satisfaction.

Celui qui venait là était un prêtre. Quand les deux hommes furent à portée, ils se tendirent la main d'un mouvement unanime.

— Bonjour, monsieur l'abbé.

— Bonjour, monsieur de Trémeur.

— En visite de malades, sans doute, cher abbé ?

— Vous le dites. Et vous ? En quête d'un beau sujet de roman ?

— Non. Simplement en quête de bon air, de beau soleil et de belle vue.

— Mais n'avez-vous pas tout cela dans votre appartement du cours d'Ajot ?

Le romancier hochait la tête :

— Oui, j'ai tout cela dans mon appartement, comme les oiseaux l'ont dans leur cage.

Le prêtre sourit. Il était jeune et avait un visage calme, l'air content de vivre.

— Toujours ironique ! monsieur de Trémeur, toujours pessimiste ! Ce n'est pas bien. Vous n'avez pas le droit de l'être.

— Ah ! cher abbé, qu'en savez-vous ? ou plutôt, que pouvez-vous en savoir ?

— J'en sais, j'en sais... ce que tout le monde peut en savoir comme moi. Vous êtes jeune...

— Trente-trois ans, interrompit Trémeur, persiflant.

— L'âge du Christ, monsieur, ne vous en déplaît, la maturité dans la jeunesse. Vous êtes riche...

— Peuh ! vingt-cinq mille livres de rentes.

— C'est-à-dire le revenu de huit familles à l'aise en ce pays. Vous avez du talent...

— Est-ce le mot qu'il faut employer ?

— On l'emploie, et je l'emploie, moi, à bon escient. Vous avez une renommée qui touche de près à la gloire, et qui ajoute, bon an, mal an, vingt-cinq mille francs de plus à votre revenu. Je me résume : jeunesse, santé, talent, renom, fortune. Parbleu ! je me demande d'où procèdent vos humeurs noires.

L'écrivain passa la main sur son front et répondit, comme un peu fatigué :

— C'est vrai, vous avez raison. Les apparences sont en faveur de votre jugement, et j'ai mauvaise grâce à me poser en victime du sort. Et pourtant, croyez-moi je suis un malheureux, puisque je souffre.

Il prononça ces paroles avec une amertume sincère, une indicible lassitude.

— La souffrance est toujours chose respectable, mon ami, répondit gravement le prêtre. Elle est à la fois l'excuse de nos fautes et le pardon de nos prospérités. Si vous étiez chrétien, vous vous réjouiriez de pouvoir souffrir.

L'écrivain gardait le front penché.

— Oui, je sais, soupira-t-il, c'est une théorie consolante. Mais, voilà, je ne suis pas chrétien. Pour vous, prêtres et croyants, le problème est résolu d'avance : le Paradis rétablit l'équilibre. Pour moi, le problème est insoluble.

Il demeura quelques instants rêveur, les yeux dans le vague, grâtant du bout de sa canne le talus qui bordait la route et surplombait la mer, tandis que le jeune prêtre aspirait à longs traits et d'un souffle égal l'atmosphère vivifiante.

— Tenez, reprit Trémur, je ne fais pas profession de fréquenter les gens de robe, surtout de la vôtre, cher abbé. Mais, très sincèrement, vous me paraissez infiniment plus intelligent et plus instruit que tous ceux de vos collègues que j'ai rencontrés jusqu'ici...

— Merci de la bonne opinion, interrompit l'abbé en riant.

Trémur releva la tête et regarda. Il ne raillait point.

— Il ne faut pas m'en vouloir de ma franchise. Aussi bien vais-je vous dire ce qui me tient la pensée depuis plusieurs jours. Mais, j'y songe, je vous fais perdre votre temps : vous allez voir des malades ?

— Non, j'en viens. Et puis, il y a malades et malades. Vous en êtes un des plus gravement atteints.

— Ah ! vous trouvez ? ...

— Franchise pour franchise ! Oui, je le trouve, et vous donne tout de suite mon jugement. Eh bien ! qu'est-ce qui vous tient donc la pensée depuis plusieurs jours ?

Trémur se retourna tout à fait, et passa familièrement son bras sous celui du prêtre.

— Excusez mon sans-gêne. Voilà trois semaines que je vous connais, et il me semble que c'est depuis trois siècles. C'est même depuis ce temps que j'ai l'obsession dont je vous parle, et, ma foi ! puisque l'occasion est propice, je la prends aux cheveux. On dit qu'elle est chauve. C'est une manière de... confession laïque que je veux vous prier de recevoir.

L'abbé se remit à rire. Il était visible que ces deux hommes sympathisaient grandement.

— Oui, j'entends ; vous voulez décharger le navire ? Pas d'absolution au bout.

— C'est cela même. L'absolution est-elle le seul baume dont vous disposez ?

— Hélas ! je n'en connais point d'autre.

— En ce cas, marchons un peu ; la matinée est superbe, et, quand j'aurai fini, vous jugerez de ce que vous pourrez tenter en ma faveur. Cela vous agré-t-il et ne suis-je pas indiscret ?

Sur la réponse affirmative du prêtre, la promenade reprit en sens inverse du chemin que celui-ci avait déjà parcouru.

Trémur l'avait eût, le temps était superbe, et jamais la nature n'avait mis plus de poésie dans les choses. Du point culminant où les avait conduits la route, les deux promeneurs embrassaient un panorama sans égal. La brume même qui tamisait encore les lointains de la rade et du Goulet ajoutait au prestige de ces crêtes grandioses, aux feeries de la lumière se jouant en nappes polychromes sur ces sommets fuyants, veloutant les courbes onctueuses, dorant les bordures de granit, attachant des aigrettes de rayons aux roches disséminées.

Et telle était la séduction du spectacle, qu'avant de se raconter lui-même et ses misères, Trémur eut un temps d'arrêt, une sorte d'extase rétrospective devant les splendides panneaux brossés par le pinceau de la nature.

— En vérité, si l'on en croyait ces fonds-là, on admettrait volontiers un premier grand peintre.

— On l'admet, — répliqua le prêtre ; je dis plus : on ne peut se refuser à l'admettre.

Ceci rappela Trémur au sujet qui avait motivé leur promenade.

— Chut ! — dit-il, — ne faisons pas de théologie. Je sais par cœur tout ce que vous pourriez me dire. En revanche, vous ne savez pas, vous, ce que je vais vous demander. Réservez donc votre puissance réfutatrice et confirmatrice.

— Elle est toute renversée, — acquiesça amicalement l'ecclésiastique : — je suis tout oreilles.

Alors, le romancier commença l'histoire de son âme.

Elle n'était ni gaie, ni plus triste que celle de toutes les autres âmes, se contentant d'être aussi misérable.

Pierre de Trémur était né à Quimper, d'une très vieille noblesse de robe. On avait toujours eu du talent dans sa famille, et, de père en fils, ce talent avait eu pour cadre et pour débouché l'éloquence du barreau, non l'éloquence verbeuse et enfiévrée de la défense, qui endosse la toge de l'avocat, mais cette autre verbosité sèche et froide qui s'assied au banc du ministère public et qui tranche comme le glaive de la justice. Tous les Trémur avaient été "debout" avant d'être "assis," ce qui veut dire que tous, y compris le père de Pierre, étaient passés du fauteuil de l'accusateur à celui du juge. Tous avaient fini conseillers à la cour et présidents de chambre. Quelques-uns avaient donné à la Bretagne et à la France des magistrats réputés illustres.

Pierre lui-même s'était essayé au métier sous la toque du substitut.

Mais, à voir d'aussi près Thémis dans le déshabillé des greffes et autres alcôves de cette déesse rigide, on ne gagne pas précisément le respect de la dame ni la conviction de son infailibilité. Des générations de faconde en faveur de lois le plus souvent oppressives, avaient déposé dans l'âme du jeune homme les sédiments d'un scepticisme cruel que la vingt-cinquième année avait fait gonfler et éclater. Pierre, pourvu d'une très brillante éducation, d'une instruction passablement solide, d'une plume alerte et facile, d'un physique agréable et d'une fortune très large, avait jeté le froc, — pardon ! — la toge aux orties du Code d'instruction criminelle, et, maître de ses droits, n'ayant plus de mère depuis son berceau, plus de père depuis sa majorité, s'était bravement enrôlé sous la bannière de "l'art pour l'art."

Il avait trouvé sa "veine," et aussi le succès, qui, pour certains hommes, semble être un complément obligé de leur existence, une dette irrécusable de la destinée. Dès son troisième roman, — car c'était là la branche qu'il avait choisie, — il avait eu les éditeurs et les directeurs de revues à sa disposition. Les belles dames du monde, — car les autres ne sont pas du monde, — se pâmaient à la lecture de ses pages, et le substitut homme de lettres avait dû à ces pages des succès qui, pour n'être point aussi bruyants que la gloire, n'en étaient pas moins de ceux que les hommes apprécient sous le nom de "bonnes fortunes."

Par malheur, l'écrivain portait au dedans de lui un virus qui lui gâtait les meilleures aubaines.

Ce virus, c'était précisément ce scepticisme corrosif qui ne lui laissait jamais la saveur du breuvage ni l'allégresse de l'inattendu. A peine à ses lèvres, la coupe le dégoûtait. De ses premières études, faites avec facilité, il n'avait gardé aucune conviction religieuse ou morale. L'épreuve du malheur réel, cette trempe des puissantes natures, des hauts esprits et des grands caractères, lui avait toujours fait défaut. Il ne croyait point ; aucun *a priori* de foi, ou même de respect, ne lui avait servi de cuirasse à l'encontre des infamies sociales, des vilénies d'une civilisation pire que toutes les sauvageries.

Et ce qui était le plus pénible dans son cas, c'était que cet homme sans croyances fût foncièrement généreux et bon.

La conséquence d'un tel état de choses était que Pierre de Trémur souffrait horriblement.

A trente-trois ans il était aveugle à la vérité, et sa cécité morale percevait, chose étrange ! toutes les lueurs factices de notre morbide civilisation ; maladie pareille à celle d'un homme qui pourrait voir les choses sous les lustres, les becs de gaz et les lampes électriques, mais dont les prunelles s'offusqueraient en face du soleil, père du jour.

Il en était venu ainsi à une sorte de désespérance finale.

Cet esprit, beaucoup trop aigu, se repliait dans la solitude, se repaissait de sa propre substance. Le spleen anglais est, dit-on, une maladie de ce genre, une façon d'hypochondrie qui ne voit plus que le mal dans les autres et en soi-même. L'orgueil, du moins, qui finit dans la sottise, a cet avantage, selon la superbe définition de Michelet, de placer le sot "à la hauteur de son idéal" avec lequel il finit par se confondre.

Mais l'homme écœuré et blasé ne justifie, lui, que la terrible parole de l'Écriture :

Homo, quum in profundum venerit, contemnit.

Et Pierre de Trémur était descendu au fond de sa conscience et de toute conscience ; il le croyait du moins.

Une satiété intense l'emplissait, il ne trouvait plus le goût à rien. Volontiers, il eût crié au soleil de s'éteindre, à son cœur de cesser de battre. Mais là se rencontre peut-être la plus aiguë souffrance du doute : la volonté elle-même s'annihile en un pareil mal ; l'énergie s'oblitére. Ce qu'on ne croit pas, on n'a pas la force de le nier dans la pratique ; ce qu'on voudrait s'arracher du cœur, on le conserve.

Bien plus ! on s'y raccroche, comme le noyé à la planche que le flot ballotte avec lui. Et, y parvint-on, on n'aurait point atteint le *nirvâna*. Expulsé de l'âme, chassé du centre de la périphérie, le désir se réfugie dans les sens. L'animal fait encore son profit de ce que respire l'ange. Il n'y a que la mort, l'éternelle imprévue, qui puisse mettre un terme à ce conflit, à cette réciproque torture de l'âme par le corps et du corps par l'âme.

Telle était la diathèse déplorable qui se révéla aux yeux de l'abbé Kériader, lorsque Pierre de Trémur eut achevé sa "confession laïque" en lui exposant nettement, sincèrement, la misère de son *moi* déséquilibré.

En fait, le prêtre était trop jeune, — puisqu'il avait trente ans, — pour pouvoir mettre sur cette plaie le baume de l'expérience. Où l'aurait-il prise, d'ailleurs, cette expérience, lui, humble vicaire d'une église de campagne, remplissant chaque jour les fonctions de son ministère auprès d'âmes neuves et droites que ces raffinements du venin civilisateur n'ont jamais infectées ? Ces cas complexes de conscience, il ne les avait envisagés qu'en théorie, dans ses études du grand séminaire. Il n'en savait que ce que les casuistes lui en avaient révélé.

Aussi, l'exposition du jeune écrivain lui montra-t-elle une plaie d'autant plus redoutable qu'elle semblait indiquer un péché "contre le Saint-Esprit", le plus grave de tous. Le prêtre eut une grande pitié de cette détresse.

— Et voilà — conclut Trémur, — Je trouve le goût fade à toutes choses. Le monde de la civilisation m'a laissé voir tous les dessous de la volonté humaine, tous les raffinements de la coquinerie. Je ne rencontre rien qui me paraisse assez relevé pour motiver un effort. Bien plus, j'estime que tout effort est suivi d'une rechute pire que le mal. Dès lors, à quoi bon ces tentatives inutiles ? J'aime mieux me laisser aller au gré de la destinée. Je suis dans le temps, qui m'emporte, en dépit de mes résistances possibles. Je préfère fermer mes yeux et m'abandonner au courant.

C'était là, si le terme n'est pas impropre, une profession de foi désespérante.

Que pouvait répondre à cela l'abbé Kériader ?

Sa jeunesse, son inexpérience, sa stupéfaction en face d'un état psychologique que rien, jusque-là, ne lui avait fait pénétrer ou deviner lui fermaient la bouche. Et puis, en présence de ce sceptique incurable, il eut presque peur de son infériorité, il se méfia de lui-même et de ses forces.

Il se borna donc à répondre par à peu près.

Trémur se calomniait et voyait les choses trop en noir. Il ne fallait jamais douter de la bonté de Dieu, dont les mi-

séricordes sont infinies. Tel qui désespère aujourd'hui se relève demain sous l'action de la grâce. Pour lui, il y croyait fermement, et était convaincu que l'écrivain aurait prochainement des preuves manifestes de l'intervention divine.

Tout cela il le dit avec un peu de hâte, n'étant pas bien sûr que son interlocuteur l'écoutât.

En quoi il se trompait.

Trémur avait prêté l'oreille, sollicité, malgré tout, par ce besoin de croire qui est au fond de tout doute, attendant une parole décisive, entraînante. Hélas ! la timidité du jeune abbé était à son accent la chaleur nécessaire à la persuasion. Ce n'était pas de ce ton-là qu'il pourrait ramener à la vérité l'âme malade de l'écrivain.

Celui-ci se détourna à moitié et regarda le prêtre en dessous. Un demi-sourire d'ironie lui vint même aux lèvres. Pourtant, il ne railla pas.

Mais, quand il eut compris que l'ecclésiastique ne lui donnerait point la réplique attendue, il soupira profondément, et, le premier, s'empressa d'abandonner un tel sujet de conversation.

Il allait se rabattre sur les banalités courantes de la politique, quand, tout à coup, un spectacle attira son attention et la retint fixée sur les mouvements du Goulet.

Un bateau à vapeur arrivait, tout empanaché de fumée, ralentissant toutefois son allure pour se diriger vers le port marchand de Brest. Du point où ils se trouvaient, les deux hommes pouvaient distinguer jusqu'aux traits des passagers.

Trémur laissa échapper une exclamation.

— Tiens ! Gildas ! mon petit frère Gildas !

Une expression d'allégresse et d'affection se laissait lire sur son visage.

— Votre frère ? — interrogea l'abbé surpris : — ne venez-vous pas de me dire que vous êtes fils unique ? — Oui, — répondit Trémur en riant, — mon père et ma mère n'ont eu d'autre enfant que moi. Mais je suis également le "fils" d'une bonne et digne dame qui a été ma nourrice, et le gars que je vous montre là est le dernier survivant des garçons qu'elle a donnés à la France.

Il désignait le remorqueur qui passait à leurs pieds.

Le bateau était même si près que Trémur, unissant ses mains en porte-voix, appela :

— Gildas ! Hé ! Gildas !

À bord du bateau, le jeune homme entendit, et se retourna.

Il reconnut celui qui l'appelait, et, soulevant crânement son bonnet, répondit :

— Bonjour, monsieur Pierre, bonjour !

Le remorqueur dépassait la portée de la voix, et il n'y eut plus qu'un échange de signes entre les deux jeunes gens. Alors Trémur, se retournant vers le prêtre, lui dit :

— Ma foi ! monsieur l'abbé, je vous ai fait perdre du temps et allongé votre chemin. Je vais vous infliger ma compagnie pour le retour et vous reconduire jusqu'à Brest. Est-ce que cela vous ennuie ?

Non, cela ne l'ennuyait pas, le bon M. Kériader. Et puis, l'incident qui venait de se produire lui avait apporté, — croyait-il, — la réponse au scepticisme persifleur de son compagnon.

— Que me disiez-vous donc, monsieur de Trémur, que vous trouvez "le goût fade" à toutes choses, que vous n'aimez plus rien ? Il me semble pourtant que vous avez encore un coin de cœur occupé par des affections.

L'écrivain sourit derechef, mais point ironiquement.

— Dame ! vous avez raison, mon cher abbé. Il est certain qu'il me reste cela. Bah ! qu'est-ce que cela prouve ? Vous connaissez bien le proverbe, n'est-il pas vrai : "L'exception confirme la règle."

Le prêtre eut une riposte très sûre et très logique. La dialectique lui revenait :

— C'est le contraire dans votre cas, cher monsieur. En aimant quelqu'un ou quelque chose, vous êtes dans "la règle," non dans "l'exception." La loi de Dieu, c'est l'amour.

— *Caritas*, Charité, — soupira Trémeur. Et ce soupire était-il celui d'un sceptique ou d'un croyant ?

Ils regagnèrent la ville sans échanger d'autres réflexions. Là, l'écrivain se sépara du prêtre et remonta vers son logis, se disant, avec une grande apparence de certitude, que la première visite de son frère de lait serait pour lui. En quoi il ne se trompait point.

Il était à peine rentré depuis dix minutes, que Gildas vint sonner à sa porte.

Le marin s'était empressé de regagner Recouvrance par le plus court, ayant une avance considérable sur Trémeur, qu'il venait de voir à la hauteur de l'entrée du Goulet. D'ailleurs, n'avait-il pas charge d'âme, depuis qu'il avait pris sur lui d'introduire une inconnue au foyer de sa mère ?

La présentation fut d'autant plus simple qu'elle était moins prévue et moins préparée.

Il faut croire que la vieille Anne Penhoët était au courant des bizarreries du caractère de son fils, car elle sourit à l'arrivant et ne fit aucune objection lorsque Gildas lui dit, sans préambule :

— Ça, ma mère, je vous amène une fille. Elle vous aimera bien, elle me l'a promis.

Et, comme l'excellente femme ouvrait cependant la bouche pour risquer une question :

— Je n'ai pas le temps de vous en dire plus long. La petite vous contera l'histoire. Vous pouvez la croire. Moi, je vais de ce pas dire bonjour à monsieur Trémeur, que j'ai aperçu sur la côte.

La vieille femme joignit les deux mains avec un cri de véritable joie :

— Tu as aperçu monsieur Trémeur, Gildas ! Doux Jésus ! Mon second fils est donc arrivé ?

— Apparemment, — cria Gildas, qui, déjà, dégringolait le long de l'escalier.

Sans s'arrêter aux bagatelles du chemin, il courut, tout d'une haleine, jusqu'au cours d'Ajot.

Naturellement, il fut reçu du même cœur qu'il accourait. L'écrivain laissa même voir une certaine émotion de cet empressement. Il embrassa sur les deux joues le jeune et beau matelot.

— C'est bien gentil à toi, Gildas, de venir tout de suite. Et comment va ta mère ?

— Bien, monsieur Pierre. Ça lui a fait un plaisir de savoir que vous étiez revenu. Vous savez, elle est encore solide, la mère, et le premier ménage qu'elle fera sera certainement le vôtre.

Trémeur posa sa main sur l'épaule du jeune homme.

— Ecoute, Gildas, j'ai quelque chose là te proposer. Voilà : Je ne veux plus que "maman" aille travailler au dehors. J'ai résolu de vivre par ici le plus longtemps que je pourrai, soit cinq ou six mois par an. Je retiens donc "maman" entièrement pour moi ; comprends-tu ? Que j'y sois ou que je n'y sois pas.

Le quartier-maître fit claquer ses doigts, riant de tout son cœur.

— C'est de ça qu'elle va être contente, pour le sûr ! s'écria-t-il.

Trémeur ajouta, réconforté, réchauffé par cette allégresse exubérante :

— Et puis, tu sais, ce ne sera pas ici, à Brest. Après-demain, nous nous en irons-tous, si ça t'est égal, au Trez-Hir. J'y ai acheté une maison et ses dépendances. Toi, tu y seras patron de pêche. Ça te va-t-il ?

Le Trez-Hir est un coin exquis dans le plus lointain enfoncement de l'anse de Bertheaume. Il fait face à la baie de Camaret et à la pointe de Toulanguet, et domine la plus grande largeur du Goulet de Brest.

Si l'on poursuit sa route vers le cap Saint-Mathieu, on arrive à la charmante plage du Conquet.

Pour se rendre au Trez-Hir et, de là, au Conquet, on doit prendre la diligence à Brest.

Cette diligence ne diffère sur aucun point du vieux modèle en usage encore dans quelques-unes de nos provinces les moins violées par la civilisation. Elle se divise en deux compartiments, coupé et ronde, que surmonte une impériale abritée d'une bâche. Elle est fort propre et très bien tenue, contrairement à l'opinion des gens qui voudraient faire passer la Bretagne pour un pays peu soigneux. Les chevaux qui la traînent sont toujours au trot, que les côtes soient à monter ou à descendre.

De la sorte, en une heure et demie, on va de Brest au Trez-Hir. Quand on y arrive, on ne trouve point une ville, pas même un bourg, mais une agglomération de maisons généralement très bien bâties, et la plupart neuves, depuis que quelques personnes ont entrepris de créer une station balnéaire dans ce délicieux retrait.

La maison qu'avait achetée Pierre de Trémeur était placée tout en haut d'une petite éminence commandant à la fois le pays et la mer. L'écrivain avait choisi avec un goût très sûr de poète et d'artiste. Il était impossible de rêver un plus merveilleux panorama, de chercher un horizon plus découvert et plus étendu.

Gildas avait fait quelque opposition à l'offre de son frère de lait de les loger tous dans la maison, et Trémeur, qui connaissait bien les susceptibilités délicates des pêcheurs bretons, n'avait pas insisté.

D'abord, il avait attribué ce refus à l'orgueil ; puis il l'avait expliqué par la nécessité où serait le jeune homme d'habiter tout au bord de la mer. Finalement, quand il avait su l'histoire de Gaïd, introduite au foyer par un excès de générosité, il avait tenu le mot de l'énigme.

Or, comme il était sceptique, mais sceptique bienveillant, tout de suite il avait échafaudé une histoire d'amour, d'ailleurs vraisemblable. Il avait vu dans cette rencontre fortuite d'une orpheline, expulsée de la maison paternelle, et d'un beau gars en promenade sur les chemins, l'origine d'un petit drame d'amour. Et lui qui, par goût et par profession, se faisait narrateur de choses de ce genre, tirées toutes faites de son imagination, voilà qu'il prenait plaisir, à cette heure, à suivre les diverses péripéties de ce roman.

A dire le vrai, c'était un plaisir à peu près ironique, car, imprégné du doute malfaisant de la grande ville, il ne voulait point prendre au sérieux cette idylle naïve. Il se méfiait de la candeur de Gaïd. "Sous une coiffe de toile pas plus que sous une toque à plumes, se disait-il, la femme ne dépouille les qualités — désastreuses — de séduction par lesquelles notre première mère Eve perdit notre premier père Adam.

N'étant point un fanfaron de prosaïsme, bien au contraire, Pierre de Trémeur se reprochait à lui-même d'éprouver encore du plaisir au spectacle de l'amour partagé, spectacle que sa raison réprouvait au point de vue de la dignité humaine. A s'enfermer dans la sèche conscience de cette dignité, il se privait, il est vrai, de toutes les joies que le cœur seul procure et goûte. Mais qui ramènera une intelligence hors des sentiers de traverse qu'elle tient pour la droite voie ? De quelques cas malheureux qu'il lui avait été donné d'observer, Pierre de Trémeur concluait à la condamnation totale et sans appel du sentiment. Et il ne s'apercevait point que, ce faisant, il pêchait contre les plus rigoureuses prescriptions de la logique.

Cette année-là, il était venu à Brest beaucoup plus tôt qu'à son ordinaire, chassé de Paris, sans doute, par un de ces écœurements absolus et sans atténuation possible que la capitale cause fréquemment. La vue des horizons sans fin, la brumeuse mélancolie de l'océan, avaient tout de suite mis leur baume habituel sur cette âme malade. Il avait senti l'apaisement se faire en lui, et il avait regardé toutes choses avec la même indifférence, mais non plus avec le même dédain.

Breton, c'est-à-dire imprégné de la longue incubation morale des siècles de foi, Trémur devait à cette prédisposition de n'être point un agressif, pas même un hostile à l'encontre de la religion. Simplement il s'en était détourné, ne la comprenant point et obéissant à un sentiment analogue à cette antipathie des malades qui repoussent surtout le remède à leurs maux.

Il était à peine depuis un mois au Trez-Hir lorsqu'une décision épiscopale déplaça le recteur de la localité et mit à sa place le jeune abbé Kériarder. Pierre, en cette circonstance, je-a un cri de joie.

— Décidément, j'ai toute les chances cette année ! Je vais vivre ici comme un coq en pâte.

Et, en fait, nulle expression ne pouvait être plus exacte dans son cas.

Il était l'enfant gâté de sa nourrice, laquelle avait toujours eu un faible prononcé pour son nourrisson, — à ce point qu'elle l'avait comblé, jadis, des douceurs dont elle sevrerait ses propres fils.

Ce n'était point, certes, que la pauvre vieille Anne fût une mère dure et revêche, partielle et injuste. Mais, si elle avait eu des faveurs pour l'enfant du dehors, c'était qu'elle se tenait payée, non seulement pour le lait de son sein, mais aussi pour l'affection de son cœur et pour les caresses de ses mains ou de ses lèvres. Au reste, il ne lui en avait rien coûté de donner cette tendresse, car, en vérité, Pierre de Trémur avait été pour elle le plus gentil des nourrissons, le plus affectueux des fils. Il lui avait procuré à la fois joie et orgueil ; ce n'avait pas été une médiocre satisfaction pour la brave femme d'entendre souvent sur sa route ces exclamations laudatives qui du bébé remontaient à celle dont il buvait le lait :

— Oh ! voyez donc, mais voyons donc ! Quel bel enfant !

Ces mots ne voulaient-ils pas dire en même temps :

— Quelle bonne nourrice !

Puis, d'autres liens s'étaient formés. Privé de l'affection maternelle, élevé tout à fait à la dure par un père magistrat, professant les théories de la sévérité à outrance, le petit Pierre n'avait trouvé d'affection véritable que dans les bras, sur le cœur de sa nourrice.

Chaque fois qu'il revenait chez elle, c'était avec des cris de joie. M. de Trémur, peu enclin au bonheur de la paternité, ne demandait pas mieux que de se débarrasser du garçonnet. Les choses durèrent ainsi jusqu'à la huitième année de Pierre, époque à laquelle le père rigide enferma son fils dans la geôle d'un lycée.

Adieu alors les joies limpides, les printanières exubérances !

M. de Trémur avait été envoyé en qualité de procureur impérial dans une ville du Midi. Ce fut là que Pierre reçut son éducation. La période des vacances ne lui ouvrit aucune perspective riante, et, le baccalauréat conquis, les hautes études l'entraînèrent à Paris. Ici, la vocation littéraire lui vint à la faveur de ses divers contacts avec un monde moins austère, plus facile que celui d'une province plus ou moins arriérée. Et dès lors il oublia le chemin de sa famille d'adoption.

Où, plutôt, il ne l'oublia que pour un temps.

Cette âme, élevée et délicate, malgré tout, éprouva promptement la réaction. Si les habitudes et l'hérédité familiales n'avaient point contribué à lui montrer la vertu

aimable, elles n'en avaient pas moins déposé dans son esprit et dans son cœur les sédiments d'une grande noblesse de caractère.

Le monde des lettres et ceux qui en relèvent ne sont pas toujours le milieu des sentiments les plus honorables pour la nature humaine. Quoi qu'un vain peuple pense de tous les écrivains qui lui font verser des larmes d'attendrissement ou d'enthousiasme, ceux-ci transcrivent fort rarement le calque de leurs propres sentiments. Orgueil, ou, si l'on préfère, vanité incommensurable, jalousies mesquines, compétitions misérables, dénigrement systématiques, lésions caractérisées, petites infamies de tréteaux ou de paravents, "débinaiges de trucs," selon l'heureux argot des représentants illustres de la langue française, voilà ce qui saute aux yeux dans la pratique des lettres. Cette "aristocratie" de l'intelligence n'est que trop souvent la "kakistocratie" du cœur.

Bien vite, Pierre de Trémur en eut assez.

Qu'on y songe ! Vous êtes bon, et vous tombez dans un milieu où deux hommes qui viennent de se serrer la main sous vos yeux se qualifient mutuellement, dès qu'ils se sont tourné le dos, de sot et d'idiot, de propre à rien ou de "raé." Depuis quelques années, même, la morale étant devenue commerciale, on ne se borne point à ces aménités ; couramment on emploie de plus gros mots : "C'est bien dommage que X... soit un escroc. Il a tant de talent !" ou bien : "Z... est la honte de la littérature ; il finira en correctionnelle." Comme cette "littérature" est en très grande partie occupée par la presse, tous les jours quelque aimable organe politique décoche à ses adversaires des épithètes dont la moindre devrait émouvoir le Parquet, si le Parquet ne savait d'avance l'inanité de ces épithètes-tout en croyant ceux auxquelles elles s'adressent parfaitement capables de les mériter.

Or, de tels spectacles n'étaient pas faits pour mettre en goût Pierre de Trémur.

Un jour, à la suite d'un succès magnifique d'une de ses œuvres, il lut tant de basses envies, tant de convoitises enfellées au travers des plates flagorneries dont on le combla, qu'il n'en put supporter davantage. Il s'enfuit de Paris, courut à Quimper, et, n'ayant retrouvé sa nourrice qu'à Brest, y passa six mois dans cette ville, ne s'étant point ennuyé une heure, dans cet intervalle, auprès de la vieille Bretonne.

Six mois, c'est un long séjour, surtout pour un écrivain devenu Parisien.

Au bout de ce temps, la nostalgie de la capitale saisit Pierre de Trémur.

Dans cette cité immense, on meurt plus vite que l'on ne naît. Tel qui a mis dix ans à surgir de la poudre met trois mois à s'enliser dans l'indifférence publique. Le bruit fait autour du livre de Trémur avait duré à peine quinze jours. Il fallait se rappeler à l'attention des bourgeois qui, de la Madeleine au Palais-Royal, du boulevard Saint-Michel au Palais-Bourbon, couronnaient ou déposent, de leurs pattes philistines, les renommées du jour et celles de la veille.

Pierre revint donc à Paris, où il vécut toute une année dans la fièvre.

Une deuxième attaque de dégoût le ramena dans le grand port de guerre.

L'amitié était renouée. A partir de ce moment, chaque printemps nouveau vit Trémur en Bretagne. Seulement, tandis que, précédemment, il n'apparaissait jamais avant juin ou juillet, cette année-là, il arriva dès mars.

Il ne lui fallut que quelques jours et une spontanéité d'affection envers Gillas pour le décider à aller habiter le Trez-Hir. Et il n'eut pas lieu de s'en repentir. Pour un homme affamé de solitude, nul lieu ne pouvait mieux convenir aux isolements méditatifs, devant cette rade sans pareille.

Aussi se ressentit-il bientôt de ce repos plein de grands enseignements.

La maison qu'il avait achetée, fort peu luxueuse d'apparence, avait pour richesse incomparable son site et sa position. Là, nul bruit du dehors ne venait troubler les longues méditations de ce souffrant affamé de vérité. Le jour, le spectacle de la vie extérieure, dont le tourbillon ne l'emportait point lui-même, se déroulait dans un cadre féerique, et il avait l'illusion de se croire déjà séparé du microcosme haletant que traversent l'industrie et les passions de l'homme. Que sa vue rencontrât des cuirassés géants, des torpilleurs minuscules, des steamers de tout tonnage, ou des barques de pêche, des cotres et des lougres aux ailes déployées, des goëlettes légères, de simples canots rampant à force d'avirons sur la nappe étincelante, il n'en gardait que l'impression d'un chatoyant mirage.

Et la nuit, quand le silence se faisait, ce silence opaque dans lequel on ne percevait que le pouls de l'Océan, il pouvait, à la faveur des ténèbres, se croire transporté dans cette préface de l'éternité dont son doute lui faisait comprendre la nuit étrange, avant-coureuse de la vie éternelle.

En artiste autant qu'en homme de goût, Pierre de Trémeur avait voulu meubler sa maison avec tout ce confortable de bon ton dont la simplicité est le premier mérite. Son salon était d'une originalité élégante et sobre qui faisait l'émerveillement de la vieille Anne, et sa chambre à coucher donnait une haute idée de la parfaite entente qu'il avait d'un aménagement utile en même temps que plaisant aux yeux.

Mais la bonne Bretonne étouffait tous les jours un soupir en passant devant toutes ces belles choses qu'elle époussetait, qu'elle essayait avec une précaution et un soin remplis d'attention.

Respectueux de la foi d'autrui, l'incrédule Trémeur entendait être libre chez lui. Pas un insigne religieux, pas un insigne de piété ne se laissait voir dans les diverses pièces de ce logis.

Et c'était de cette incroyance incurable que gémissait la dévote nourrice.

Quand on aime bien, on aime avec la totalité de son cœur. En conséquence, on ne retranche rien à ce qui fait l'objet d'un culte ou d'une espérance, et l'on concentre sur la fête chère l'appel incessant que l'on jette à Dieu et à ses saints pour solliciter leur protection et leur intervention en faveur de l'être dont on déplore l'infirmité morale.

C'était ainsi qu'Anne Penhoët chérissait son "enfant" Pierre de Trémeur.

Oh ! cette maison sans croix, sans madone, sans images vénérées ! Bien sûr qu'elle provoquait le ciel, qu'elle sollicitait la foudre. Était-il possible que le cher petit garçon auquel jadis elle enseignait toutes les prières de son humble répertoire, qu'elle faisait égrèner son chapelet à genoux, fût devenu un homme sans "bon Dieu", un de ces hommes qui ne franchissent plus le seuil d'une église et qui sourient quand on leur parle des choses consolantes, des choses naïves dont s'alimente la foi des humbles et des petits !

Hélas ! elle ne pouvait qu'en gémir, la pauvre et digne femme !

Pour rien au monde elle n'eût essayé d'une controverse quelconque avec Pierre. Et il y avait à ce mutisme une double cause. D'abord, avec une modestie admirable, la vieille femme se rendait un compte très exact de la différence existant entre le savoir orgueilleux de ce jeune homme et la sereine facilité de sa croyance inculte. Ensuite, comme l'immense majorité des Bretons, Anne était silencieuse et réservée. De ce qu'elle tenait Pierre pour bien au-dessus d'elle par le rang et par le savoir, il ne résultait point qu'elle se crût inférieure à lui au point de vue des sentiments. Elle le plaignait au contraire, prisant sa propre conviction bien autrement forte et puissante que le scepticisme de ce savant.

Ah ! si à tout ce qu'il avait acquis par l'étude Pierre avait joint l'avantage d'une foi robuste, quel homme supérieur il eût fait ! Et, parce que l'amour désintéressé veut ses élus le plus parfaits possibles, il ne se passait point de jour que la pauvre nourrice n'élevât vers le Dieu auquel elle demandait un miracle les plus ferventes prières.

À dire le vrai, pas une seconde elle n'avait désespéré, et son espérance s'entretenait devant le respect de bon ton que Pierre manifestait en toute occasion par la piété de sa nourrice et de son frère Gildas.

Celui-là en effet, le doux et fort matelot, était à l'opposite de Pierre. L'intégrité de sa foi fournissait aux regards de l'esprit le même aspect que présente aux yeux pleins d'admiration la vue d'un roc inébranlable et superbe dominant la mer, aussi bien aux heures de tempête que dans les alanguissements des beaux jours.

Depuis longtemps la vieille femme cherchait par quel moyen matériel elle pourrait attirer sur son fils d'adoption les bienveillances et les miséricordes de Dieu.

Les cierges à l'église devenaient fort coûteux, et il paraissait à Anne que leur efficacité laissait un peu à désirer.

Or voici qu'un matin, en mettant tout en ordre, comme d'habitude, dans cette maison nouvelle, habitée depuis un mois à peine, elle fut brusquement pénétrée d'une idée lumineuse.

Sa joie fut profonde, sans doute, et son empressement dut être extrême à exécuter son idée, car, le jour même, profitant d'une promenade assez longue que Pierre avait projetée, elle se hâta de courir au presbytère et de communiquer son projet à l'abbé Kériader.

Celui-ci fut naturellement du complot.

À peine Trémeur avait-il quitté le Trez-Hir, remontant, sans se presser, sur la route de Brest, que le jeune recteur pénétrait dans la maison impie, et, des caves aux combles, en l'aspergeant d'eau bénite, prononçait les formules de bénédiction et d'exorcisme destinées à en éloigner les mauvais esprits.

Cela fait, Anne, dont l'allégresse débordait, mit à exécution la seconde partie de son programme.

Pierre ne remarqua, à son retour, rien d'insolite.

Toutefois, il fut frappé de la physionomie vraiment hilare de sa vieille nourrice.

— Ah ! ça, maman, — dit-il gaiement, — que vous est-il donc arrivé ? On jurerait que vous avez gagné le gros lot de quelque exposition ou de quelque obligation !

À quoi la Bretonne répondit en hochant la tête :

— Dame ! mon fils, je n'ai jamais eu besoin de ça pour vivre, et je m'en passerai bien jusqu'à mon dernier soupir. Il n'essaya pas d'en tirer davantage, connaissant trop bien la réserve et la taciturnité de ses compatriotes.

Bah ! — pensa-t-il, — je saurai bien, un jour ou l'autre, le mot de cette énigme.

Il ne le sut que quinze jours plus tard.

Un matin, en se levant, la journée s'annonçait radieuse. Pierre de Trémeur, contre son habitude, ne prolongea point son séjour au lit. Ses ablutions rapidement faites, il courut à la fenêtre et l'ouvrit toute grande pour laisser entrer l'air pur et balsamique de cette aurore printanière.

Un flot de jour inonda la chambre, en même temps qu'une caresse de la brise, faisant voltiger tous les corps légers, emplissait de frissons les plis des rideaux, et, soulevant en vis capricieuses la poussière survivante des froides, baignait le front et les yeux du jeune écrivain. Avec un soupir de véritable satisfaction, Pierre embrassa d'un coup d'œil l'ensemble en même que les détails de l'appartement. Sa bouche aspira avec délices les parfums suaves de l'atmosphère, et ses prunelles interrogèrent avidement jusqu'aux moindres coins de la vaste pièce, sur la tapisserie de laquelle ruisselait l'or du soleil levant.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Publiée par la Compagnie de Publication du CANADA REVUE.

Directeurs :

Président : L. E. Morin, sr. ; Directeur-Gérant : A. Filiatreault ;
J. Emile Vanier, J. A. C. Madore, Joseph Fortier.

Rédacteur-en-chef : MARC SAUVALLE.

Secrétaire de la rédaction : A. FILIATREULT.

PRIX DE L'ABONNEMENT \$3.00 PAR ANNEE.

Plus 50 cents pour livraison dans la ville de Montréal ; prix du nu
méro : 10 cents.

312 RUE CRAIG, MONTREAL,

B. P. BOITE 324.

Téléphone Bell 6862

Nous avons reçu un grand nombre de lettres d'amis du journal auxquelles nous n'avons pas encore répondu. Un comité spécial ayant été choisi pour s'occuper de l'objet dont elles traitent, ce comité entrera directement en relation avec nos correspondants que nous remercions d'avance.

Le onzième numéro des "Originaux et Détraqués," sera publié dans la prochaine édition du CANADA-REVUE.

Dit *La Patrie* à propos du don fait par le Séminaire de Montréal à l'Université Laval.

L'agitation soulevée par les journaux au sujet de l'éducation a pu donner lieu à quelques écarts de plume, mais en somme elle a produit des effets bienfaisants, et ceux qui l'ont provoquée méritent les éloges plutôt que le blâme de leurs concitoyens.

L'abbé Baillargé, homme pratique, a profité de la publication par l'*Etudiant* des témoignages donnés à l'enquête dans son procès contre M. Filiatreault pour tenter un boom dans la vente de cette feuille déliquescence.

Le kiosque de la Place Jacques-Cartier en a reçu un ballot qui pourrait piteusement dans l'arrière-boutique.

Le Séminaire de Montréal qui vient de se faire remarquer par sa générosité devrait bien encore se fendre de quelques piastres pour sauver cette littérature ecclésiastique d'un ramollissement inévitable.

Le *Courrier de St. Hyacinthe* n'est vraiment pas fier.

Relevant l'épithète irrévérencieuse de *torchon* qui a paru dans notre rapport de l'entrevue archiépiscopale, il s'attache à prouver qu'elle n'a en soi rien de bien insultant.

A cet effet il cite le passage suivant de la *Croix de Grenoble* qui avait été traitée de torchon par un journal adverse, le *Réveil* :

" Torchon est un bien gros mot, confrère.

" Et pourtant n'est pas torchon qui veut.

" Le torchon a été mis au monde pour torcher, c'est-à-dire approprier, et nous reconnaissons volontiers que c'est bien là un des buts de notre journal. Il y a tant de feuilles qui salissent, il faut bien qu'il y en ait pour nettoyer.

" Et parce que le torchon s'est laissé devancer par l'ordure, ce qui est cependant assez naturel, il a tort à faire.

" La couche impure, il est vrai, était si épaisse, qu'elle sera longue à disparaître.

" Mais nous ne nous fatiguerons pas.

" Et tant qu'il y aura des *Réveil* pour entasser les malpropretés nous ferons marcher le torchon."

Ça n'est pas très propre, il est vrai, mais enfin c'est une explication comme une autre.

Le *Courrier de St. Hyacinthe* s'en contente.

C'est son affaire.

Néanmoins, nous persistons à trouver le terme peu parlementaire.

Quelles bonnes âmes constituent ces fameux partis catholiques !

A les entendre, leur but, leur idée est essentiellement catholique. Le Pape et son triomphe est leur seule ambition.

Par exemple, à une seule condition, c'est que le Pape soit de leur avis, sans cela, fini : plus de parti, plus de catholiques.

Le fait s'est présenté en France où le fameux parti catholique est tombé dru sur le Pape lorsque celui-ci a conseillé de se rallier à la République.

En Allemagne, le Pape, toujours bien disposé pour la France, avait tenté d'influencer le parti catholique allemand pour l'induire à contre-carrer les plans militaires opposés à la France et à voter contre la loi militaire.

Mais les catholiques allemands sont avant tout francophobes.

Cette tentative de Léon XIII aurait irrité les membres du centre qui y auraient vu une atteinte portée à l'unité allemande. Les évêques catholiques allemands, alarmés de l'état des esprits, auraient informé le cardinal Rampolla, secrétaire du Pape, que si le Vatican persistait à intervenir ainsi dans une affaire allemande par suite de ses sentiments de sympathie de la France, le parti catholique allemand serait irrémédiablement brisé. De là l'abstention du Pape et la liberté laissée au centre de voter dans cette affaire comme bon lui semblerait. Les quelques ultramontains du parti voteront naturellement conformément aux intentions bien connues du Pape, mais cette légère dissidence ne saurait entamer la solidité compacte du centre.

On ne peut guère blâmer ces allemands-là d'être allemands avant tout.

Mais alors, pourquoi se constituer en parti catholique adopter ce titre là, si c'est pour désobéir au chef des catholiques ?

Qu'ils prennent un autre nom, mais, mon Dieu, pas d'hypocrisie.

LA LEGISLATION OUVRIERE

La Chambre Française a devant elle cinq projets de loi très importants relatifs aux ouvriers.

La discussion en était commencée lorsqu'a éclaté le scandale du Panama qui en a suspendu l'examen ; cependant, elle sera reprise aussitôt le calme rétabli.

A titre d'information pour les associations ouvrières et ceux qui s'occupent de législation ouvrière, nous croyons bon de donner ici le résumé de ces cinq projets de loi, tous du plus haut intérêt :

L'ARBITRAGE.

Le projet de loi en treize articles institue des comités de conciliation et des conseils d'arbitrage pour prévenir ou régler pacifiquement les différends d'ordre collectif entre patrons et ouvriers ou employés, portant sur les conditions du travail.

Les patrons et ouvriers ou employés qui consentent à recourir à l'arbitrage doivent en prévenir le juge de paix de leur canton par une déclaration écrite, énonçant l'objet du différend, les motifs allégués par chaque partie et la désignation des délégués choisis dans la profession.

Le juge de paix notifie dans les vingt-quatre heures et sans frais cette demande à la partie adverse qui, en cas d'acceptation, désigne des délégués en nombre égal à ceux désignés par les demandeurs.

Ces délégués des deux parties constituent le comité de conciliation, qui se réunit en présence du juge de paix, qui n'y peut avoir que voix consultative.

Si l'accord ne s'y établit pas, le juge de paix invite les parties à désigner, soit chacune un arbitre soit un arbitre commun.

Au cas où il serait désigné deux arbitres, ceux-ci pourraient faire choix d'un tiers-arbitre.

La décision sur le fond, prise, rédigée et signée par les arbitres, est remise au juge de paix.

Si les arbitres n'arrivent à s'entendre ni sur la solution à donner au différend, ni sur le choix d'un tiers-arbitre, l'insuccès de l'arbitrage est consigné par le juge de paix dans un procès-verbal.

Toutes les opérations de l'arbitrage sont affichées aux mairies, à la place réservée aux publications officielles, et les frais qui résultent des comités de conciliation sont inscrits comme dépense obligatoire.

LE TRAVAIL DES ENFANTS, DES FILLES MINEURES ET DES FEMMES.

La commission propose l'adoption des modifications maintenues par le Sénat : journée de onze heures pour les femmes, et faculté pour les industriels de laisser leurs ateliers ouverts de quatre heures du matin à six heures du soir, à la seule condition d'avoir deux équipes. Elle fait valoir que la nouvelle loi apporte à notre législation industrielle d'importantes améliorations ; pour les enfants, le relèvement de l'âge d'admission dans les usines ; pour les mineurs de seize ans, l'abaissement à dix heures de la journée de travail ; pour les femmes, l'interdiction du travail de nuit et la limitation à onze heures de la journée. Pour toutes les personnes employées dans l'industrie, la surveillance des fabriques exercée par des inspecteurs instruits et expérimentés.

LES ACCOUCHEES.

La troisième proposition de loi dispose que les femmes accouchées travaillant dans les usines, manufactures, chantiers et ateliers ne peuvent être admises au travail que 4 semaines après leur accouchement. Elles auront droit à

une indemnité égale à la moitié du salaire journalier, sans que cette indemnité puisse être inférieure à 75 centimes, ni supérieure à 2 francs. — Il sera délivré par le maire aux femmes accouchées qui sont dans le besoin, pendant le temps de repos qui suivra leur accouchement, et pour une période qui ne pourra dépasser quatre semaines, des secours variant de 50 centimes à 1 fr. par jour. Ces dépenses seront à titre obligatoire par parties égales à la charge de l'État, des départements et des communes. Les contraventions seront passibles d'une amende de 5 à 15 francs devant le tribunal de simple police, et, en cas de récidive, dans les douze mois de 16 à 100 francs devant la police correctionnelle.

SYNDICATS PROFESSIONNELS.

Article unique. — L'article 2 de la loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels est complété ainsi qu'il suit : " Peuvent également être membres des syndicats ou associations professionnelles les personnes qui ont exercé la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pendant cinq ans au moins, et qui n'ont pas cessé l'exercice de ces professions ou métiers depuis plus de dix ans."

LES RÈGLEMENTS D'ATELIERS.

Cette proposition soumet les règlements d'ateliers aux prescriptions suivantes : Les amendes, dont le montant ne pourra excéder le cinquième du salaire, devront être employées dans l'intérêt des ouvriers et surtout à des caisses de secours administrées par eux. Les déductions de solde ne sont pas considérées comme amendes, et en cas de contestation sont soumises aux prud'hommes ou à leur défaut aux juges de paix. Tous les règlements d'ateliers seront soumis à l'homologation des conseils de prud'hommes ou du juge de paix, homologation qui liera le patron et l'ouvrier. La paye devra se faire en argent au moins toutes les quinzaines, et le patron et l'ouvrier devront se prévenir réciproquement dans un délai de 8 à 15 jours avant de se quitter.

OUVRIER.

TROTTOIRS SACRES

On remarque que lorsqu'il tombe de la neige les trottoirs les moins bien nettoyés sont précisément ceux qui se trouvent en face des propriétés exemptes de taxes.

Le fait est que la grande partie de ces trottoirs sont tenus dans un tel état de négligence — toléré par les autorités, naturellement — que cela commence à constituer un abus criant qui exige une réforme immédiate.

Nous nous sommes constitués les avocats des droits égaux entre tous les citoyens, et nous ne reculerons pas devant la tâche. Voilà l'hiver qui va commencer, et puisque les autorités ont jusqu'ici paru prendre sous leur protection l'abus que nous signalons, nous verrons à faire les enquêtes nécessaires et à nous faire l'interprète du public dans la revendication des droits de ceux qui payent contre les immunités de toute espèce que s'arrogent ceux qui ne payent pas.

Un homme qui se casse la jambe sur un trottoir sacré a la jambe tout aussi bien cassée que si c'était sur un sacré trottoir.

CHEVREUILS ET PERDRIX

PRENEZ GARDE !

Un des amis du journal nous communique un document assez ancien, conçu en termes joviaux pour plaisanter les propagateurs de la tempérance.

Sous une forme grivoise les auteurs de cette petite manifestation pincent durement, mais finement, Messieurs les Anglais.

C'est un petit chef-d'œuvre d'humour et de bon ton :

RESOLUTIONS à être soumises par JEAN BAPTISTE DES RONDINS dit CHAMPAGNE à une Assemblée qui doit avoir lieu, conformément à l'avis donné, en la Salle d'Audience, le 25 du courant, pour prendre en considération la convenance d'établir en cette cité une société de Tempérance sur le modèle de certaines Sociétés dernièrement établies de l'autre côté de la ligne 45°.

RESOLU, 1.—Que c'est depuis longtemps un grave sujet de plainte, et qui a déjà nécessité une mission solennelle au pied du trône, de la part des loyaux et fidèles sujets Canadiens de Sa Majesté en cette Province, que des personnes étrangères aux mœurs, coutumes et usages des sujets Canadiens s'efforcent par le machiavélisme le plus noir, de détruire sourdement tout ce qui tient aux habitudes anciennes et reconnues du peuple Canadien.

RESOLU, 2.—Que l'usage et habitude de prendre un petit verre d'*Absynthe* avant déjeuner, un coup avant dîner, et quelque fois avant souper, et une des habitudes anciennes et reconnues des fidèles sujets Canadiens, habitude dont la conservation doit pour eux se rattacher à l'attachement pour leur langue, leurs mœurs, leur religion, est au principe de leurs droits et privilèges constitutionnels, de leur existence civile, politique et religieuse, telle que reconnue par les articles de la Capitulation.

RESOLU, 3.—Que l'objet avoué et devenu public, de certains Réformateurs, sous le nom de Tempérans, de prohiber et détruire en cette Province l'usage de prendre pour se garantir des injures de l'air un verre d'*absynthe* ou autre liqueur, est une nouvelle machine anti-constitutionnelle, inventée par des Yankees d'origine ou de dispositions, et mise en pratique par le parti étranger à la cause commune, pour détruire les mœurs, us et coutumes, et habitudes anciennes et reconnues du peuple en cette Province, et pour mettre en pratique le système ancien d'arracher les bons sujets Canadiens à leurs institutions et à tout ce qui les rattache à eux mêmes comme Nation et comme Peuple jouissant d'une existence religieuse, civile et politique ; et que cette tentative avant-courrière des atteintes à être portées à l'usage des pipes et du tabac, des capots et bonnets rouges, devient d'autant plus alarmante, qu'elle paraît obtenir l'assentiment de personnes ci-devant les appuis les plus fermes et les plus zélés des institutions et libertés Canadiennes.

RESOLU, 4.—Qu'il est de l'intérêt des fidèles sujets Canadiens, loin de copier les manies Bostonnaïses, d'assimiler leurs institutions à celles des Bons Anglais ; et que loin qu'il existe aucun précédent, il est inouï que la Tempérance ait jamais été prêchée avec effet, ou ait été mise en pratique dans aucune partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, d'Ecosse ou d'Irlande : que cette doctrine toute nouvelle, incompatible avec le tempérament Anglais, n'est propre qu'à contrister les amis de la constitution Anglaise, et est en opposition aux principes, reconnus vrais, de leur économie domestique et de leur civilisation.

RESOLU, 5.—Que des Anglais, Ecossois, Irlandais ou Allemands devenus tout à coup Prédicateurs et Réforma-

teurs ne peuvent en être crus sur leur conversion subite : mais au contraire ne peuvent être regardés que comme de faux prophètes se laissant aller à tout vent de doctrine, des sépulchres Blanchis et des Pharisiens, qui sous le voile de la réforme travaillent au dérangement de l'ordre social Anglais et à la destruction et annihilation des habitudes anciennes et reconnues des bons sujets de Sa Majesté en cette Province.

RESOLU, 6.—Que la prohibition de toute liqueur forte pour les bons habitans du pays, avec l'usage réservé de vin *ad satietatem* en faveur des prétendus Réformateurs, est inconstitutionnelle, impolitique et contraire aux vœux du pays exprimé dans les résolutions de l'Honorable Chambre d'Assemblée contre l'existence du Conseil, en ce que la dite prohibition tend à créer et maintenir une classe Aristocratique Privilégiée qui seule jouira de ses anciennes habitudes de boire, sans que les bons habitans du pays soient admis à une participation, égale de droits les sujets canadiens éloignés des lieux ne pouvant se procurer de bière, privés des moyens pécuniaires, ne pouvant goûter de vin, et privés de liqueur forte par la dite prohibition, seront pour toujours condamnés à l'eau punnée, pendant que la classe Aristocratique Privilégiée fera impunément sauter le Champagne et ruisseler le Claret.

RESOLU ENFIN.—Qu'il devient du devoir de tout bon Sujet Canadien, de faire tout en lui pour conserver le libre usage des liqueurs fortes conformément à l'ancien droit du pays, et que tous les Pasteurs des différentes Églises de ce pays soient priés et sollicités de se réunir au peuple de cette Province, pour prévenir l'effet dangereux des prétendus Réformateurs — se maintenir eux-mêmes dans le droit exclusif de prêcher la Réforme — et pour conserver pour eux et pour leurs ouailles un privilège dont ils ont fait usage en commun de temps immémorial, et qui devenu le patrimoine de toutes les classes de la Société assure à sa Majesté ces revenus considérables et donne à ses sujets en cette Province une occasion fertile de bénir la Constitution qui leur assure le maintien de toutes leurs anciennes habitudes.

LA RELIGION ET L'ÉDUCATION.

Nous empruntons à la conférence faite par M. W. Larose, avocat, sur l'*Éducation du Citoyen dans l'État* un très joli passage sur la religion et son influence sur la vie sociale.

Le CANADA-REVUE a déjà parlé de la conférence de M. Larose qui a eu un magnifique succès au Club National.

Voici le passage en question :

La religion est le culte de la vertu. Elle se manifeste par la pratique du bien et non par de vaines paroles. En ce pays comme en bien d'autres, les passions ont tellement exploité ce mot de religion, qu'on craint toujours, en le prononçant, de froisser quelque susceptibilité.

Pour un homme soucieux de son repos, je ne sais pas même si, aujourd'hui, la meilleure manière de traiter de religion ne serait de n'en point parler. Quoi qu'il en soit, je succombe à la tentation de vous en dire un mot, et je vais vous le dire.

La religion, qui devrait servir de fondement au peuple et aux nations, à côté d'un certain bien, nous a fait beaucoup de mal, en égard à sa fausse application. Ce mal, j'ose le prétendre, pourrait s'aggraver indéfiniment, à moins d'un remède énergique et violent.

Je vous surprendrai peut-être en vous avouant toute ma confiance en la méthode homéopathique à ce sujet. Oui, contre le mal religieux, le meilleur réactif, selon moi, c'est la religion elle-même.

A la religion orgueilleuse, intolérable, opposons la reli-

gion de l'humilité, de la douceur, de la confraternité. A la religion qui vit pour s'enrichir, opposons celle dont le royaume n'est pas de ce monde. A la religion qui demande des palais, du luxe et des jouissances, opposons le fondateur de la doctrine, qui n'eut pas une pierre à lui, et qui fait un devoir spécial à ses disciples de bien veiller sur leur esprit parce qu'il est prompt, sur leur chair parce qu'elle est faible. A la religion qui ruine sans merci la réputation, les biens, le bonheur domestique d'un citoyen, pour le punir de ne s'être pas dépouillé de sa raison à première demande, opposons la religion du sens commun et de la charité. A la religion qui damne sans examen même un honnête homme, opposons celle qui demande pardon pour ses bourreaux. A la religion qui, au mépris des défenses les plus formelles, s'obstine à prêcher aux électeurs un enfer rouge et un ciel bleu, substituons la théorie plus rationnelle qui veut que le ciel soit pour les honnêtes gens et l'enfer pour la canaille, sans égard à l'habit ni à la couleur.

Réconcilier avec la justice, la tolérance et la raison tout ce qui prend pompeusement le titre de religion, voilà, à mon sens, un des plus importants, sinon le plus important de tous les devoirs du citoyen de ce pays à notre époque.

LE RECRUTEMENT

On a beau prétendre que nous n'avons pas le droit de nous mêler des actes, du recrutement, des mouvements du clergé, on ne nous empêchera pas d'élever la voix.

Voici ce que nous lisons dans le *New York Herald* de Samedi dernier.

IL DIT QU'IL EST PRÊTRE.

Le Rev. Michel Finnegan, qui se dit prêtre catholique, âgé de 68 ans, a été amené devant la Cour de Police d'Essex Market hier matin, sur l'inculpation d'inconduite. Le prisonnier avait bonne apparence, un peu défratché par son séjour à New-York, et tremblait violemment lorsqu'il se trouva devant le juge Hogan.

Il dit qu'il venait de Nashville, Tennessee, et se rendait à Montréal. Il avait bu et s'était fait voler ses effets, ses effets et autres valeurs; il avoua que les vêtements qu'il portait lui avaient été donnés.

N'ayant pas d'argent, vendredi soir, il se rendit au No. 315 rue Madison qu'on lui avait indiqué comme la demeure de M. Richard Baldwin, un catholique. Il demanda à M. Baldwin de l'argent pour sa chambre; au lieu de cela, M. Baldwin le mit dehors et le fit arrêter. En Cour M. Baldwin déclara que le prisonnier était ivre et l'avait fait lever pour lui répondre. Lorsqu'il prévint ce visiteur importun de se retirer, il fit un tapage épouvantable. Cependant M. Baldwin ne voulut pas poursuivre.

Le prisonnier promit que si on le mettait en liberté, il réunirait ses bagages et partirait l'après-midi pour Montréal. Sur cette entente le juge Hogan lui adressa une verte semonce et le laissa aller.

« N'avons-nous pas le droit de demander si ce Rev. Finnegan est actuellement à Montréal, et ce qu'il y fait ? »

Notre prochain numéro tombant justement pour Noël, nous allons nous efforcer de lui donner un cachet artistique et littéraire spécial en rapport avec la fête qui se célèbre ce jour-là et les réjouissances qui existent dans toutes les familles.

Nous ferons pour une fois trêve aux polémiques que nous soutenons depuis huit mois sans merci ni quartiers, et nous préparerons ainsi à entamer une nouvelle année forte et vigoureuse.

Mgr Satolli, le légat apostolique aux Etats-Unis, parlant à New-York des pouvoirs qu'il avait reçus de Rome, de juger sans appel tout différend entre évêque et clergé, a déclaré que la presse américaine avait mal compris la chose. Il n'est pas petit pape; le Cardinal Gibbons conserve et son rang et son autorité, Mgr Satolli est chargé d'examiner les affaires religieuses du pays. C'est la coutume du Saint Siège d'envoyer de temps à autre un prélat ayant mission de s'informer du progrès de la religion dans un pays et de régler la question en litige dans le monde clérical.

Si nous en jugeons par son magnifique discours, Mgr Satolli ferait bien de venir voir un peu ce qui se fait au Canada.

C'est là qu'il s'en passe des choses curieuses dans le monde clérical !

Le CANADA-REVUE a si peu l'habitude de voir le clergé faire des largesses qu'il a été tout épaté de voir le Séminaire se fendre dans les \$75,000 pour l'Université; aussi lui avons-nous fait des compliments que nous ne retirons pas.

Mais tout le monde n'est pas aussi tendre que nous pour le Séminaire, puisque le *Monde* se fait l'écho d'une foule de plaintes que nous aimons à enregistrer.

Cela tempérera notre enthousiasme à l'avenir.

Voici des portions d'une entrevue que publie ce journal. C'est un médecin de l'Université qui parle :

— Que pensez-vous du don fait à Laval par le Séminaire ?

— Il n'y a pas lieu de s'enthousiasmer outre mesure là-dessus, attendu que c'est tout simplement St-Sulpice qui se donne un lopin de terre qui lui appartient déjà.

— Comment cela ?

— Mais vous savez bien que l'Université Laval n'a plus rien à faire à Montréal, si ce n'est d'envoyer des diplômés en médecine, signés du nom de son recteur, Mgr Benjamin Piquet.

— Et puis ?

— Et puis, le Séminaire de Montréal est l'âme active et dirigeante de la succursale. Il est donc bien obligé de fournir quelques moyens de la mettre à l'abri, pour donner ses cours.

Quant au montant accordé par le Séminaire il est évidemment insuffisant :

— Mais ne trouvez-vous pas que l'argent jeté dans l'escarcelle universitaire est un don princier ?

— Princier, dites-vous ! W. C. Macdonald, un fabricant de tabac, a plus fait d'un trait de plume pour une seule chaire de droit au McGill que nos millionnaires de St-Sulpice pour toute une université.

— Vous croyez donc que la somme promise est inadéquante au but à atteindre ?

— Oui ! mille fois oui ! Quoi ! il a fallu plus de cinq cent mille dollars pour fonder à Rome une pension, une hôtellerie pour les étudiants en théologie qui viennent du Canada, et on voudrait que \$75,000 dotassent amplement une faculté médicale de vingt professeurs !

L'emplacement donné n'est même pas propice.

— Mais l'emplacement projeté n'est-il pas propice aux édifices universitaires ?

— Non, on ne pourra rien y bâtir de convenable. Ni l'emplacement, ni l'étendue du terrain ne le permettent.

Enfin, l'opinion générale suivant notre confrère est celle-ci :

« A cheval donné, on ne regarde pas la bride. »

LES ASILES D'ALIÉNÉS

Les uns vont voir dans ce titre une intention railleuse d'autres y verront une intention politique.

Eh bien, ce n'est ni l'une ni l'autre de ces intentions qui nous l'a suggéré.

Pourtant, il s'agit de l'Asile de Beauport. L'*Evènement* de Québec a publié au sujet des négociations entreprises, une entrevue très documentée et très renseignée dans laquelle il dégage entièrement les Sœurs du Sacré-Cœur de Québec des reproches qui leur avaient été faits d'intriguer pour l'achat par le gouvernement de l'Asile de Beauport pour le leur affermer ensuite.

Il est aujourd'hui hors de doute qu'un ministre leur a fait écrire au gouvernement qu'elles seraient disposées à prendre l'affermage de l'Asile de Beauport si le Gouvernement en devenait l'acquéreur.

Là-dessus, le même ministre a présenté à ses collègues cette lettre, grâce à laquelle a été passé un Ordre en Conseil décrétant l'opportunité de confier le soin de l'Asile aux Sœurs du Sacré-Cœur.

De là à imposer l'achat de l'Asile il n'y a qu'un pas ; il serait déjà franchi si on avait pu s'entendre de suite sur le chiffre du montant à passer sous la table et surtout si les honnêtes gens ne s'étaient pas révoltés.

C'est aux politiciens de régler ce point là, mais ce qui est du devoir de tous ceux qui s'intéressent à la question des asiles, c'est de protester contre la continuation du système d'affermage que comporterait le projet.

Si l'on veut se rendre compte de ce que signifie le système de l'affermage, il suffit de lire la dernière phrase de l'entrevue parue dans l'*Evènement* :

Le changement du personnel réussira d'autant moins à faire naître cette idée d'amélioration qu'on m'assure que les bonnes sœurs ne cachent pas, que pour elles le contrat de l'Asile sera unpuissant moyen de venir en aide à leur orphelinat. On dépouillerait saint Pierre pour habiller saint Paul !

Que c'est donc bien toujours la même chose !

C'est cela.

Le gouvernement va payer un certain montant pour l'entretien de fous.

Ces bonnes sœurs vont rogner sur leurs pensionnaires tout ce qu'elles pourront, et avec le reste entretiendront leur Orphelinat.

Si l'Orphelinat est prospère, on bâtira une chapelle avec la portion gagnée sur le pauvre aliéné.

Et c'est le gouvernement, c'est Baptiste qui paiera pour cela.

Allons-nous donc en finir avec ces tripotages-là ? N'est-ce pas ainsi que nous voyons s'agrandir chaque jour ces immenses institutions qui crient constamment misère ?

C'est la capitalisation à outrance qui crée tous les biens gigantesques dont nous sommes, par subterfuge, les donateurs involontaires.

Si les Sœurs veulent de l'argent pour leur Orphelinat, qu'elles le disent franchement.

Si on peut en donner on en donnera. Mais de grâce, qu'elles ne conçoivent pas à l'avance le plan de mettre les

aliénés à courte ration pour maintenir leurs autres institutions aux frais du gouvernement et sous de faux prétextes.

Combien d'autres maisons analogues en agissent de même, mais n'ont pas le courage d'en faire aussi naïvement l'aveu.

Prenons à Montréal toutes les institutions religieuses subventionnées par le gouvernement à tant par tête pour l'entretien, la détention, l'élève de certaines personnes : elles rasant toutes sur la somme qui leur est votée, suffisamment pour entretenir une foule d'industries fructueuses et créer des commerces puissants.

Le gouvernement n'a pas le moyen de faire le généreux ; les Ordres qui acceptent ces charges ont fait vœu de détachement des choses de ce monde, même de l'argent.

S'ils ont un surplus qui leur permet de s'enrichir, tout en traitant bien leur monde, qu'on rogne les octrois.

S'ils ont un surplus obtenu au détriment des soins à donner, qu'on y veille, et que tout soit dépensé dans le but pour lequel l'argent est voté.

JUSTUS.

On nous parle toujours du dévouement des rois de France à la chrétienté et de leur obéissance au Pape et à ses ordres. C'est aller un peu loin, et s'il faut en croire les historiens, Louis XIV lui-même savait parfaitement arrêter à temps une bulle qui lui déplaisait.

On lit dans *France et Rome de 1700 à 1715*, un ouvrage de M. Albert LeRoy, à propos de la Bulle *Vineam* :

Jamais Louis XIV ne sollicitait de faveur auprès du Saint-Père, sans accompagner d'une menace la démarche courtoise de son ambassadeur. Cette diplomatie à double visage mettait en sûreté les maximes de France. La cour de Rome avait à choisir, de céder bénévolement à nos prières, ou de recevoir nos injonctions. A cet effet, le Parlement entraînait en scène pour seconder l'action de notre ambassadeur.

Par une délibération fortement motivée, il refusait l'accès du royaume au bref du Pape, en prohibait l'impression et le débit, ordonnait que tous les exemplaires en fussent saisis et qu'il fût procédé contre ceux qui les avaient distribués.

On voit que l'autorité civile n'y allait pas de main morte dans ce temps-là avec l'autorité religieuse.

D'ailleurs, pour appuyer la chose, dit M. LeRoy, et intimider la pusillanimité de Clément XI :

Louis XIV n'eut garde de négliger aucun moyen efficace : il pria Sa Sainteté d'observer que, "les Allemands étant aux portes de Rome, il était de sa prudence de se conserver des amis pour l'avenir."

Le Souverain-Pontife ne laissait pas que d'avoir déjà fait cette remarque dans ses loisirs. Il était bon de ravalier la morgue française ; encore ne fallait-il pas exalter outre mesure l'orgueil tudesque. L'Eglise ne doit souffrir aucun maître ; elle a pour ennemi quiconque se hausse jusqu'à vouloir la regarder en face et l'asservir. Dès lors, il lui importe de maintenir égaux les deux plateaux de la balance et de ne se point brouiller avec le roi Très Chrétien.

A la réflexion, le Pape se radoucit. Sans retirer formellement ses brefs, il n'insiste pas pour leur remise immédiate et se déclare "bien aise d'accorder cette suspension aux pieuses intentions du roi." Enfin, pour témoigner qu'il ne désarmait pas et demeurait sur ses gardes, il lançait impertinamment cette boutade italienne : "Le clergé de France voudrait me réduire comme un simple curé."

CORRESPONDANCE PARISIENNE

PARIS, 1^{er} décembre 1812.

Au moment où j'écris cette lettre tout le public n'est yeux et oreilles que pour le seul Panama. A peine quelques lettrés songent, en les journaux, à parler du nouvel ouvrage de M. Maurice Barres, publié sous ce suggestif titre *l'Ennemi des lois*, livre d'un styliste et d'un penseur où se lisent moult idées anarchiques. A peine d'autres, plus rares encore, daignent s'occuper des *Fossiles*, la pièce de M. de Curel représentée au Théâtre Libre, après que la Comédie française l'eut refusée, sans doute parce qu'elle était vigoureusement pensée et esthétiquement écrite. A peine encore se souvient-on de l'explosion de la rue des Bons-Enfants ; acte symbolique des propagandistes par le fait qui rêvent une société meilleure, — une société où plus ne seront des enfants, des femmes, des hommes crevant de faim ou se suicidant par misère, comme chaque jour, pour ainsi dire, les gazettes en enregistrent des cas. Pas plus on ne s'occupe de l'extradition de François, l'anarchiste ; pas plus on ne s'occupe du Dahomey où le général Dodds s'est illustré ; pas plus on ne s'occupe du cardinal Lavignerie qui vient de mourir. Non, toute l'attention du public est concentrée sur le seul Panama ; dans les salons comme dans la rue ; dans les cafés des boulevards comme chez les marchands de vin des faubourgs, on ne parle que du Panama, on ne songe qu'à lui.

Aussi bien l'affaire en vaut la peine. Depuis que, sur l'annonce d'une interpellation de M. Delahaye, M. Ricard a ordonné les poursuites correctionnelles, l'affaire a pris une envergure considérable : Un financier, cent fois millionnaire, M. Jacques de Reinach s'est suicidé ; une commission parlementaire d'enquête a été nommée ; le ministère vient de tomber. Tous ceux qui fréquentent le monde de la presse et de la politique, depuis longtemps, savaient que la société de Panama avait acheté sénateurs et députés pour obtenir le vote de la loi nécessaire aux émissions d'obligations à lot. M. Edouard Drumont l'avait dit dans la *Dernière Baïlle*, et auparavant MM. Hamon et Bachot l'avaient laissé entendre dans *l'Agonie d'une société* ! (1) Dans les cercles bien informés on prononçait des noms ; c'était de notoriété publique, mais aucune accusation précise n'avait été émise. Seulement, pour l'observateur, la véracité de ces bruits de couloirs s'affirmait par la considération des difficultés qui, comme à plaisir, naissaient devant les magistrats chargés de l'instruction ; par la nouvelle d'un ajournement indéfini de toute poursuite devant la cour. On sentait que derrière les administrateurs du Panama s'agitaient une foule de plus ou moins puissantes personnalités qui cherchaient à étouffer l'affaire. Des notes dans des journaux de toute nuance politique sont là pour le prouver.

L'émoi fut donc très grand quand on sut que M. Ricard, à l'insu des autres ministres, avait ordonné les poursuites

quand même, et avait communiqué cette nouvelle à la presse pour empêcher tout espoir de revenir sur cette décision. Les feuilles publiques n'hésitèrent point à regretter ces poursuites, à blâmer le "Belle Fatma," sobriquet de notre garde des sceaux. En même temps, au conseil des ministres, il y eut une terrible prise de bec ; on raconte même qu'il fallit y avoir des coups. Cependant, forcée fut au conseil d'accepter le fait accompli. Pourquoi le ministre de la Justice s'était-il ainsi mis en opposition avec tous ses collègues ? Cette question hantait certains qui y trouvèrent cette réponse : La belle Fatma a voulu ainsi publiquement faire un acte honnête pour poser sa candidature à la présidence de la République ; il se souvient que M. Carnot n'a été élu que pour avoir refusé d'ordonner une dépense irrégulière, à lui proposée par M. Wilson. L'acte de M. Ricard était d'autant plus habile qu'il savait pertinemment que M. Carnot ou les siens se trouveraient compromis dans cette affaire.

De cette poursuite devant la justice devait nécessairement sortir la vérité, non point que beaucoup de gens y aient intérêt, mais certains pour se débarrasser d'adversaires gênants, pour se venger d'anciens amis n'hésiteraient point certes à ouvrir leurs dossiers ou au moins à les entrouvrir. M. Constans, encore regrettant son ministériel portefeuille, tient à se venger des artisans de sa chute. Possesseur de lumineux documents, acquis durant son passage aux affaires, son intérêt était d'en sortir quelques-uns, de les rendre publics, afin de couler les candidats présidentiels Carnot, Floquet, de Freycinet. D'autre part, M. Delahaye et quelques-uns de ses collègues de la droite, ennuyés peut-être de n'être point des convives du banquet national, ont eux aussi un intérêt direct à couvrir de boue le personnel républicain de la Chambre. De son côté la *Libre Parole*, dont le directeur est la bête noire de la Haute Banque synthétisée en ces honnêtes Rothschild, n'a qu'un but, discréditer magistrats et députés et gouvernements qui ont conduit M. Drumont à Sainte-Pélagie pour avoir dit la vérité sur M. Burdeau.

Tous ces intérêts agissant, il était inévitable qu'un immense scandale naquit, que la vérité peu à peu se fit jour. La *Cocarde*, ex-feuille boulangiste, inspirée a-t-on dit par M. Constans, ouvrit le feu en révélant que M. Floquet, étant ministre, avait extorqué par menace à la Cie de Panama 300,000 frs. dans le but de remplir la caisse vide des fonds secrets. Cette extorsion avait été faite avec l'autorisation de l'intègre Carnot et la complicité de M. Bourgeois ajouta le *Matin* ; son produit avait été versé à des journaux : le *Paris*, rédacteur en chef Rane, sénateur ; le *Radical*, rédacteur en chef Henry Maret ! A cette révélation, on eut dit une pierre qui choit en une mare à grenouille tant furent intenses les coassements. Du haut de la tribune présidentielle, M. Floquet démentit mais tant jésuitiquement que tout le monde s'écria : la *Cocarde* a dit la vérité. D'ailleurs, la *Libre Parole* confirma le fait, y englobant l'ex-chef du cabinet de M. Floquet, le préfet Bonhoure qui ne poursuivit pas, prudemment empêché par le gouvernement. Sur ces entrefaites avait eu lieu l'interpellation de Damoclès ; ce fut une séance mémorable ; ce

(1) Le lecteur curieux de connaître certaines faces de la vaste escroquerie panamésque lira fructueusement outre ces livres, les suivants : *Le Tombeau des Milliards* par Paul Pousolle ; les *Coulisses du Panama*, par Floridian ; les années 1890 et 1891 de la *France sociale et politique*, par A. Hamon.

ne fut que clameurs assourdissantes laissant à peine entendre la voix de l'orateur, pâle, froid. Les noms !

Les noms ! criait la Chambre, et M. Delahaye répondait : l'Enquête ! l'Enquête ! Chambre et gouvernement sentirent l'impossibilité de s'y refuser ; une commission fut aussitôt nommée. Aussi bien la mort de M. de Reinach la veille de l'interpellation avait ému le public qui voulait la lumière. Officiellement le banquier, célèbre par son gendre le député Joseph Reinach, est mort d'une congestion cérébrale ; mais dès qu'on sut la nouvelle, le bruit d'un suicide courut ; puis bientôt après, la *Cocarde*, sans ambiguïté, soupçonna un assassinat ; plus tard même, les journaux parlèrent d'une comédie mortuaire, M. de Reinach étant bien vivant à l'étranger. La vérité, point encore on ne la sait, puisque le ministère, après avoir promis l'exhumation à la commission parlementaire, la refusa, ce qui amena une nouvelle interpellation. Le résultat fut, après un discours de M. Brisson, le président de la commission, la chute du ministère.

La commission fonctionne, mais mal, car elle n'a aucun pouvoir judiciaire, et il lui est impossible actuellement de faire la lumière complète. Elle ouït cependant diverses personnes, et notamment M. Delahaye, dont anxieusement la déposition était attendue. De toutes les poitrines parlementaires, un immense soupir de soulagement s'échappa quand elle fut connue. Les corrompus se gaudissaient de ce que, n'ayant aucune preuve, il n'avait pu citer aucun nom. Les pauvres ne percevaient point en ce relatif silence une habile manœuvre de tacticien désireux d'englober dans la réprobation générale non point seulement les achetés mais encore les autres, ceux qui les défendraient. Il est en effet certain que M. Delahaye possède des preuves ; que la *Cocarde*, la *Libre-Parole* en possèdent aussi. D'ailleurs, pour être convaincu de la véracité des accusations, ne suffit-il point de lire attentivement la déposition du conseiller à la Cour Prinet, chargé de l'instruction du Panama sous la direction de M. Quesnay de Beaupaire ? Malgré les réticences du magistrat, elle est terriblement lumineuse cette déposition ! Et il semble prouvé que dans le dossier judiciaire git la preuve de l'achat d'une centaine de députés, d'aucuns disent 172. Le dossier bavard, la Commission le veut voir, mais le premier président Périvier, le procureur Quesnay s'y opposent. Actuellement l'affaire en est là, mais il n'est pas douteux que la magistrature opposante à la lumière ne soit brisée comme l'a été le ministère.

Le pays veut la vérité, il a soif d'honnêteté ; petite bourgeoisie, paysans, ouvriers, veulent connaître leurs voleurs. La Chambre en a une juste perception ; c'est pour-quoi elle fera la lumière ; elle y a un intérêt direct, car dans un an ont lieu de nouvelles élections, et dame, il faut être bien avec ses électeurs.

Pendant toutes ces péripéties parlementaires, la *Libre-Parole* contait que M. de Freycinet avait touché 200,000 francs pour un journal, le *Télégraphe*, que M. Laur Leroy, député, en avait reçu autant pour répartir les voix en 1888 à la Commission du Panama, que le ministère Barbe avait eu, lui, 400,000 francs, que les sénateurs Béral, Herbrand (celui-ci 1,700,000 francs), Edmond Magnier,

avaient, eux aussi, passé à la caisse. Elle prouvait que M. Antonin Proust, député, avait touché de même que M. R... un ministre d'hier, qui n'est pas M. Ribot, mais M. Rouvier. Les noms s'étalent dans le journal de M. Drumont, et aucun des personnages nommés n'ose poursuivre en Cour d'Assises où la preuve se peut faire.

En somme, l'affaire Panamesque se corse d'autant plus que le public a notion des difficultés soulevées pour empêcher la lumière de briller. Cette magistrature qui, au nom de codes surannés, en torturant les textes, se dresse devant la commission ; cette presse qui, en d'habiles notes, tonne contre M. Ricard, l'auteur de ce scandale, qui le ridiculise et avec lui la commission d'enquête ; cette presse qui soutient la magistrature et déclare sans ambiguïté qu'il eut mieux valu céder toutes ses iniquités ; cette attitude enfin d'une partie du monde politique, et du journalisme, montre clairement à la masse, aux 800,000 souscripteurs du Panama, qu'ils ont été volés comme onques ils ne le furent. La Cie de Panama a été la vache à lait où tous ces gens venaient puiser, toujours insatiables. Des journaux pour tromper sciemment leurs lecteurs ont touché jusqu'à 500,000 francs ! Toutes ces ignominies que la masse devine ont créé chez le peuple une ferme résolution de voir clair. Tout le monde, même les plus compromis, en a l'intention. La commission se trouve dans la nécessité de faire la lumière ; elle ne le voudrait pas qu'elle ne pourrait pas ne pas le faire. La chambre se trouve dans la même obligation ; sous la pression de l'opinion publique, elle est entrée dans cette voie douloureuse ; sous la pression de l'opinion publique, elle ira jusqu'au bout, à son grand dam certainement. La situation est donc fort grave, révolutionnaire même, car la commission va être obligée de se transformer en une sorte de comité de salut public. La chambre est inéluctablement conduite à lui accorder des pouvoirs extraordinaires ; peut-être le sénat osera-t-il s'y apposer ? Alors le ministère, la chambre se trouveront acculés. Que feront-ils, poussés invinciblement par le peuple ? L'avenir nous le dira, mais nous ne serons pas étonnés qu'il en résulte un coup d'état et la disparition du sénat. En attendant, nous sommes sans gouvernement et sans budget pour 1893, et un mois seulement nous sépare de la nouvelle année.

Comme l'a écrit M. F. Magnard, dans le *Figaro*, les socialistes seuls profiteront de ce gigantesque scandale. Ils en ont la certitude, et dernièrement l'un d'entre eux, un jeune, me disait :

« Panama est le glas de la bourgeoisie. Ces escroqueries où l'on trouve des personnages politiques, des banquiers, des journalistes, des gros commerçants, des grands industriels, des nobles ont dessillé les yeux de la masse rurale et urbaine. Elle a soif de justice ; elle a faim de bien-être, et est fatiguée de peiner pour que le fruit de son labeur aille grossir les fortunes de ces escarpes de la haute société. Le socialisme est là qui lui montre un avenir resplendissant, où point ne seront possible tous ces vols. Aussi elle y vient, y accourt, voyant en lui le sauveur.

« Tout est pourri dans la société capitaliste ! Rien ne

“reste debout, intact. L'armée a été compromise par l'affaire Turpin et celle des fournitures militaires; la magistrature est méprisée de tous depuis ses ignobles condamnations contre les petits coupables de misère et ses scandaleux acquittements des Lavénières, des Erlanger, etc.; le haut clergé est à genoux devant la juiverie financière; le bas clergé s'humilie devant les propriétaires fonciers, on dirait des domestiques, tenu qu'il est par les évêques les serviteurs de la haute bourgeoisie tripoteuse et de la noblesse, compagne des escarpes de la haute Banque. Drumont l'a nettement démontré dans son *Testament d'un antisémite*. Vous le connaissez, je n'insiste pas. Le commerce n'est plus que fraude et falsification; de même il en est pour l'industrie; hier un raffineur, Lebaudy, trois cents fois millionnaire, était poursuivi pour fraude à l'octroi. Tout est pourri! vous dis-je, et en bas la misère croit et en haut la fortune augmente. Tout cela, ce sont les prodromes de la grande révolution sociale qui balayera tous ces marchands du Temple et fera table rase pour permettre l'édification d'une société nouvelle, basée sur la justice et le droit à la vie pour tous.”

—“Ce que vous me dites peut être vrai; mais votre révolution bienfaisante me paraît fort utopique, objectai-je. Il serait bien plus aisé, bien plus pratique d'avoir des députés honnêtes, qui s'occuperaient plus des intérêts de leurs mandants que de leurs propres. Ces gens honnêtes, convaincus, ne sont pas rares en France, pourquoi ne les choisirait-on pas? Ils pourraient, au grand bénéfice de la nation, épurer l'administration, l'armée, la magistrature, maintenir les financiers en de justes limites et obliger le commerce et l'industrie à revenir à l'honnêteté d'antan.”

Tandis qu'ainsi je parlais, un sardonique sourire plissait ses lèvres minces, ombragées de fortes moustaches brunes, et de ses yeux, noirs, vifs, il me fixait, semblant me prendre en pitié.

—“Mais vous demandez l'impossible, mon cher Monsieur, s'écria-t-il enfin. Députés, magistrats, financiers etc., sont malhonnêtes parcequ'ils ne peuvent faire autrement. Vous entendez bien; ils ne peuvent faire autrement”—et sa voix, scandant ces mots, résonnait métalliquement. — Les appétits sont grands et on veut les satisfaire à tout prix. Le riche n'est jamais assez riche, *a fortiori* celui qui n'a rien et qui a des goûts dispendieux tient à s'enrichir.

Tous ces gens, députés, financiers, etc., vivant en un monde qui à tout prix veut jouir de la vie luxueuse, se trouvent insensiblement amenés à dépenser plus qu'ils n'ont, soit par appointements soit par personnelle fortune. Alors ils cherchent les moyens d'augmenter leurs ressources, et ils trouvent des compromissions avec d'autres personnes poursuivant le même but; l'entente est aisée, et tel que la veille encore était honnête, intègre, se trouve le lendemain corrompu, malhonnête.

Tout individu a une tendance sémitique à l'imitation, et par suite l'exemple de quelques-uns entraîne d'autres. Il y a une sorte de contagion qui peu à peu gagne les voisins et envahit bientôt l'organisme social. Ces gens ainsi

malhonnêtes sont philosophiquement irresponsables, certes, mais ils sont nuisibles à la société, car ils lésent la collectivité. Les remplacer par d'autres honnêtes n'aboutirait à rien, car ces autres, à leur tour, se trouvant soumis à des conditions sociales identiques, en contact avec des milieux semblables, se trouveront entraînés à commettre les mêmes actes. Les agissements malhonnêtes des hommes sont les effets, les causes sont les conditions économiques et sociales. Pour supprimer les premiers il faut changer les seconds. C'est pourquoi le socialisme seul, c'est-à-dire, la communalisation de la propriété, peut seul modifier les hommes en transformant la société. Tant que cela ne sera pas, les mêmes causes produisant les mêmes effets, on aura des députés vénaux, des magistrats prévaricateurs, des financiers voleurs, des commerçants fraudeurs, etc. Tant que la propriété individuelle existera, existeront des intérêts individuels antagonistes, et comme conséquence la lutte pour la vie subsistera, et toujours les habiles, usant de tous moyens, l'emporteront sur les honnêtes; mais, naïf bourgeois, vous croyez peut-être que les scandales panamasques sont révélés par amour de la patrie et de la collectivité! Erreur, cette révélation est seulement l'effet d'une lutte d'intérêts, de partis. La justice y trouvera son compte et aussi le peuple, certes, mais les justiciers n'ont pas plus de mérite que les corrompus n'ont de culpabilité.”

Il dit et partit, me laissant rêveur.

UN FRONTAL.

Nous aurons bientôt une excellente nouvelle à annoncer à nos lecteurs relativement au Parc Sohmer. Nous ne pouvons à présent en donner même une parcelle. Mais MM. Lavigne & Lajoie, toujours empressés de satisfaire leur nombreuse clientèle, sont entrés en négociations pour amener à Montréal des attractions qui réjouiront tous les vrais amateurs de musique. Nous ne vous disons que ça.

Lord Tennyson ne trouve pas suffisant d'avoir embêté tout son siècle avec sa poésie vacillante et plate, voilà qu'il cause encore le malheur de ceux qui lui survivent.

Ainsi le poète William Watson, qui vient de recevoir £200 du fonds de Récompense Royale pour avoir écrit la meilleure ode sur Tennyson, est devenu irremédiablement fou et a été interné dans un asile.

On ne dit pas s'il avait lu tout Tennyson.

La circonstance serait atténuante.

Un incident religieux a failli se soulever à propos de l'autopsie ordonnée par le gouvernement français sur le corps du Baron Reinach, qu'on a prétendu avoir été empoisonné par les coupables du Scandale de Panama dont il aurait pu dévoiler les noms.

La religion juive défend la mutilation des cadavres et certains des corréligionnaires du Baron voulaient se baser là-dessus pour empêcher l'autopsie, mais le grand Rabbin de France, M. Zadoc Kohn, a de suite déclaré que :

En tous cas, tout sentiment religieux au personnel doit s'effacer d'avant les décisions de la justice civile.